

Evaluation du débat public : projet de parc éolien en mer des îles d'Yeu et Noirmoutier



Source : <http://eolienmer-pyn.debatpublic.fr/>

BIZARD Amandine
DUPONT Anaïs
GESTIN Marjorie

HAINIGUE Guillaume
LEGEAI Aymeric
PROVOST Marie
TANGUY Guénohé

Sous la direction de Yannick LEROY

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	2
PARTIE I : L'évaluation d'un exercice démocratique	3
1.1. Le débat public du projet des îles d'Yeu et Noirmoutier	3
1.2. Objectifs de l'évaluation	6
1.3. Méthodologie	9
PARTIE II : Observation et analyse du débat public	13
2.1. Observation du débat public	14
2.2. Traitement et analyse des questionnaires.....	35
2.3. Analyse croisée	48
2.4. Analyse du plan de communication.....	53
PARTIE III : Bilan du débat public.....	55
3.1. Un bilan contrasté.....	55
CONCLUSION.....	59
BIBLIOGRAPHIE.....	60
ANNEXES	62

INTRODUCTION

Dans le cadre de la formation des étudiants du Master 1 « Géographie et aménagement des territoires », il a été convenu d'un partenariat entre la société *les Eoliennes en mer Îles d'Yeu et de Noirmoutier* et le Laboratoire LETG Nantes-Géolittomer (UMR 6554 CNRS & Université de Nantes), visant à donner un cadre de travail pour des étudiants dans le champ de leur formation.

Ce travail, effectué sur la base du volontariat, concerne la contribution des étudiants à l'évaluation du débat public du projet de parc éolien en mer des îles d'Yeu et de Noirmoutier. Cette contribution à l'évaluation du débat se présente sous la forme du présent rapport, celui-ci ayant été réalisé par sept étudiants : Amandine Bizard, Anaïs Dupont, Marjorie Gestin, Guillaume Hainigue, Aymeric Legeai, Marie Provost et Guénolé Tanguy ; encadré par Monsieur Yannick Leroy (doctorant contractuel au Laboratoire LETG Nantes-Géolittomer), avec l'appui de Messieurs Thierry Guineberteau et Brice Trouillet, enseignants-chercheurs de l'Université de Nantes.

Le travail d'évaluation mené par les étudiants couvre les trois mois du débat public du projet des îles d'Yeu et Noirmoutier. Il se structure en trois parties : la première partie s'attachera à présenter succinctement des éléments de contexte (principe du débat public), puis plus profondément, les objectifs de l'évaluation d'un exercice démocratique, tel que le débat public, ainsi que la méthodologie employée pour y répondre. La deuxième partie portera sur l'analyse et l'observation du débat, et de l'ensemble des manifestations (réunions publiques, ateliers participatifs et débats mobiles) ayant eu lieu. Cette partie s'attachera aussi à traiter et analyser les questionnaires émis par la CPDP et retournés par les participants du débat, ainsi que le plan de communication mis en œuvre pour celui-ci. Enfin la troisième traitera du bilan détaillé du débat en reprenant la méthodologie employée, ainsi que nos analyses et observations.

PARTIE I : L'évaluation d'un exercice démocratique

Sous les mêmes labels de « démocratie participative » et « démocratie délibérative », on retrouve un ensemble de procédures, de dispositifs et de pratiques, inégalement institutionnalisés, auxquels on tente de donner une apparente cohérence (Blatrix, 2007 ; Bondiaux, 2007). En réalité, la démocratie participative et délibérative en France ressemble à un puzzle, dont les différentes pièces résultent de causes indépendantes les unes des autres (Blatrix, 2000).

1.1. Le débat public du projet des îles d'Yeu et Noirmoutier

✓ Débat public, CNDP et CPDP

Depuis les conventions de Rio (principe « 10 ») et d'Aarhus, les populations doivent être étroitement associées aux décisions relatives aux grands projets d'aménagement, à propos notamment des impacts environnementaux de ces derniers (Gallais-Billaud, 2014). En France, c'est dans le cadre du traitement politique d'une mobilisation, au travers de ce que Cécile Blatrix (2007) nomme une « *concession procédurale* », que le débat public a pour sa part pris place.

Le débat public est d'abord né d'une insatisfaction générale à l'égard de l'enquête publique, et c'est pour palier ses insuffisances que des solutions vont être envisagées et expérimentées (Blatrix, 2007), en s'inspirant notamment de ce qui se fait à l'étranger¹. Ainsi, à plusieurs égards, le débat public va prendre, sur des aspects différents, l'exact contre-pied de l'enquête publique (processus technocratique, impartialité questionnée) (Blatrix, 2007). Mais c'est un contexte particulier qui a rendu possible son expérimentation via la circulaire Bianco de 1992, puis par la suite, sa « consécration » législative. En effet, c'est à l'issue d'un conflit, en l'occurrence celui concernant le projet de ligne TGV Méditerranée, que la circulaire Bianco est émise, celle-ci préfigurant le dispositif du débat public. Le recours au « débat public » s'inscrit alors premièrement comme mode d'anticipation ou de régulation des conflits (Blatrix, 2002).

C'est donc une « concession procédurale » qui va donner lieu à l'institutionnalisation progressive du débat public : d'abord expérimentée au moyen d'une simple circulaire, elle est ensuite redéfinie et formalisée au renforcement de la protection de l'environnement par la Loi Barnier de 1995 (Blatrix, 2007). À partir de cette dernière, le débat va s'incarner dans une instance pérenne et indépendante chargée de l'organiser : La Commission Nationale du Débat Public (CNDP). La Loi instaure le droit, ou l'obligation, de saisir la Commission pour tous grands projets d'aménagement ayant des incidences sur l'environnement, et au-delà d'un certain seuil (coût et superficie du projet) (Gallais-Billaud, 2014 ; Rui, 2004 ; Valemont, 2001).

¹ Notamment sur le modèle du *Danish Board of Technology* au Danemark ou du *Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement* (BAPE) au Québec.

La loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité met en place à l'article L. 110-1 du code de l'environnement un principe de participation. Elle vient transformer la CNDP en autorité administrative indépendante, garante du débat public, statut qui lui confère une légitimité nouvelle (Blatrix, 2007 ; Gallais-Billaud, 2014). Autre modification importante, le nouveau dispositif met en place une saisine obligatoire de la CNDP par le maître d'ouvrage, pour les projets les plus importants, et une saisine facultative pour les projets de moindres ampleurs (Blatrix, 2007 ; Gallais-Billaud, 2014). Le débat est limité à une durée de quatre mois avec des prolongations possibles de deux mois.

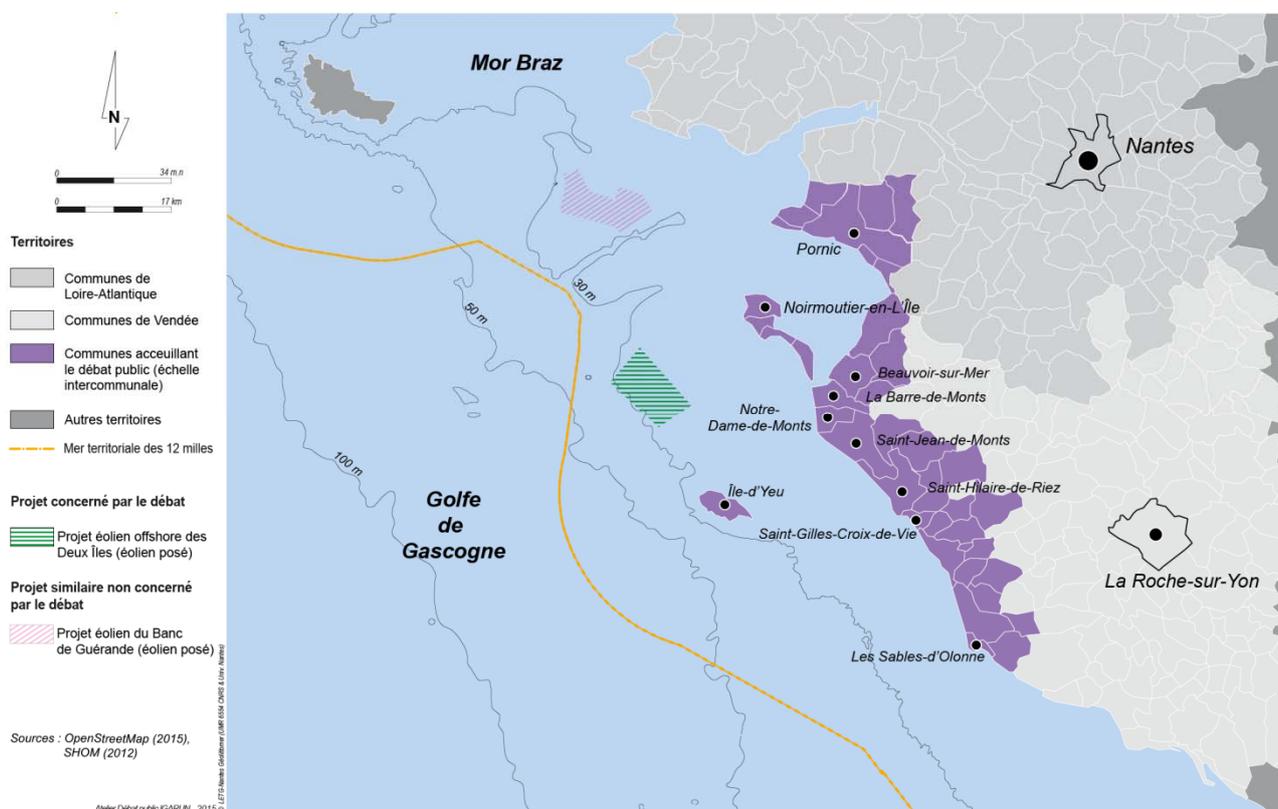
La saisine de la CNDP tendant à devenir un passage obligé, du moins pour les projets les plus importants, c'est à une Commission Particulière du Débat Public (CPDP) qu'est confiée l'organisation et la conduite des débats pour chaque projet. **Les modalités d'organisation concrètes du débat sont définies par chaque CPDP**, afin de laisser le champ libre à l'expérimentation (Blatrix, 2007). Néanmoins, ce « design institutionnel » va se stabiliser de manière progressive autour d'outils récurrents : les réunions publiques organisées selon des formats spécifiques pour chaque débat, les cahiers d'acteurs, le journal du débat, l'usage des sites internet pour les CPDP, le système des questions-réponses et le questionnaire font désormais partie de la « routine » du débat (Blatrix, 2007). A cela, il convient d'ajouter des innovations, qui peut-être, dessineront le débat public dans l'avenir. La CPDP doit donc avoir capacité à articuler le cadre général fixé par les textes et les nécessaires ajustements aux enjeux et contextes locaux (Blatrix, 2007 ; Blondiaux, 2007).

✓ *Le projet de parc éolien en mer des îles d'Yeu et de Noirmoutier*

Il n'est pas question ici de faire une présentation exhaustive des caractéristiques du projet concerné par le débat public, ainsi que du territoire, mais plutôt de souligner leurs spécificités, celles-ci ayant nécessairement un impact sur le déroulement du débat, et *in fine* sur son évaluation.

Suite au deuxième appel d'offres lancé par l'Etat français en mars 2013 concernant la planification de projets éoliens posés en mer, la zone de moindre contrainte du plateau des Bœufs (entre Yeu et Noirmoutier) a été attribuée, le 3 juin 2014, au consortium *les Eoliennes en mer Îles d'Yeu et de Noirmoutier* composé d'*ENGIE* (anciennement *GDF SUEZ*), *EDP Renewables* et *Neoen Marine*, associés à *ADWEN* (anciennement *Areva*). Pour la CNDP, ce type de projet d'aménagement industriel en mer est nouveau, puisque les débats publics des projets éoliens en mer du 1^{er} appel d'offres se sont déroulés durant l'année 2013/2014. **D'emblée, se pose alors la question d'arrimer un dispositif spécifique pour l'importance et la particularité de ce type de projet.** En effet, ces derniers amènent de nouvelles activités et de nouveaux acteurs en mer, dans un espace complexe à appréhender, déjà socialisé. De plus, les caractéristiques géographiques (« empreinte durable » dans le temps et l'espace en mer) de ce type d'activité posent de nombreuses questions (industrialisation d'un milieu naturel, privatisation d'un espace « commun »), ayant une répercussion sur leur acceptabilité sociale.

En outre, le territoire de la région Pays de la Loire est aussi concerné par un autre projet éolien en mer, découlant lui du 1^{er} appel d'offres (projet du Banc de Guérande).



Carte de localisation du territoire d'action de la CPDP et des projets de parcs éoliens en mer

Une des caractéristiques de la participation est sa territorialisation et sa temporalité. Elle se met en place autour d'un espace donné, souvent dans un temps limité et généralement à l'instigation d'une institution exogène au territoire ciblé (Gallais-Billaud, 2014). Ici, la CPDP a « territorialisé » son action en ciblant 10 intercommunalités sur la bande littorale du département de Vendée et ses îles (plus l'intercommunalité de Pornic). Le littoral vendéen est « balnéaire », au sens où il constitue un immense espace balnéaire quasi continu, accueillant un tourisme de masse (Renard, 2005). Hormis cet espace à forte densité, le département de la Vendée appartient à cette moitié occidentale de la France, moins urbanisée et moins industrialisée, que la moitié orientale (Renard, 2005). Ainsi, les densités de l'espace rural sont élevées, parmi les plus fortes de l'ensemble national (Renard, 2005). Enfin, le tissu politico-économique de ce département lui permet de s'adapter rapidement aux opportunités se présentant à lui, ce projet étant une pièce importante dans le processus de ré-industrialisation de la Vendée, et plus largement de la région Pays de la Loire. Au sein donc de ce territoire d'action, la CPDP a mis en place une stratégie en utilisant des outils traditionnels (réunions publiques organisées par thématique, cahiers d'acteurs, journal du débat, site internet de la CPDP, système de questions-réponses, questionnaires), ainsi que deux expérimentations: des ateliers participatifs (initiés par la CPDP du projet du Banc de Guérande en 2014) sous deux formes, et les débats mobiles. Ce dispositif a par ailleurs été soutenu par un plan de communication spécifique.

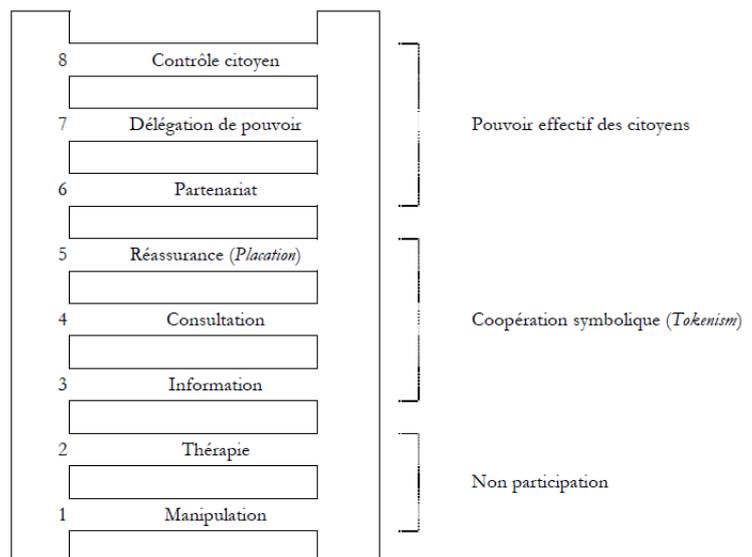
1.2. Objectifs de l'évaluation

✓ Les enjeux de l'évaluation du débat public

L'institutionnalisation du débat public amène à se poser la question de son évaluation (Brugidou et *al.*, 2007). Mais quoi évaluer ? Et comment évaluer une procédure qui malgré son ancrage institutionnel reste une expérimentation nécessairement contextualisée (Fourniau, 2005) ? L'évaluation nécessite donc de distinguer des principes, des critères et des indicateurs permettant d'alimenter cette dernière (Brugidou et *al.*, 2007).

Avant d'opérer ces distinctions, il nous faut déterminer les dimensions « démocratiques » constitutives d'un débat public (quoi évaluer). Mathieu Brugidou et *al.*, (2007) distinguent **deux dimensions : l'une participative, l'autre délibérative, tout en les considérant comme des objectifs complémentaires du débat public**. Il s'agit en effet de faire participer le public et faire que la participation se traduise par une délibération (Brugidou et *al.*, 2007). Toutefois, à nos yeux la dialectique participation/délibération ne nous semble pas suffisante pour prendre en compte la complexité du débat public.

La typologie de Sherry Arnstein (1969) explicite certaines composantes des formes de participation identifiées dans le débat public, en insistant sur la répartition du pouvoir entre décideur et participants. D'après cette typologie, la participation de la population d'un débat public relèverait d'une « coopération symbolique ». Néanmoins, la typologie de Sherry Arnstein nous semble encore insuffisamment précise.



Celle proposée par Stephen Bass et *al.*, (1995), reprenant les travaux de Sherry Arnstein, nous semble plus pertinente et cohérente au vu du contexte dans lequel évolue le débat public, et des objectifs de ce dernier.

Typologie de Stephen Bass et <i>al.</i> (1995)		Type d'exercice démocratique	
Participation passive	le public est informé de ce qui va se passer	Information et consultation	Participative
Participation par la collecte d'informations	le public répond à des questions prédéfinies		
Participation par consultation	le public donne son propre avis		

Participation en échange d'incitations matérielles	le public participe en échange d'un accès à certaines ressources	Contribution	
Participation fonctionnelle	la participation du public crée des conditions favorables pour la réussite du projet		
Participation interactive	le public participe à l'analyse conjointe et décide de la suite du projet	Concertation	Délibérative
L'auto-mobilisation	le public prend ses propres initiatives	Co-construction	

Nous pouvons donc affirmer, qu'au vu des objectifs généraux du débat public, du cadre institutionnel dans lequel il évolue et de la stratégie mise en place par la CPDP, le débat public du parc éolien en mer des îles d'Yeu et de Noirmoutier se fonde sur une participation par consultation, s'inscrivant dans une mission d'information et de consultation du public. Il s'agit d'informer le public du projet et de permettre l'expression de tous les points de vue, quel que soit le statut des participants. En outre, les écrits d'un « cahier méthodologique » de la CNDP (2004) notant que, s'il y a consensus sur le fait que la participation peut contribuer « à démocratiser la décision et éclairer le décideur », il faut clairement distinguer les débats qui visent « à produire des points de consensus voire à aboutir à un nouveau projet » de ceux qui visent « seulement à faire émerger et à enregistrer le point de vue des protagonistes » (Brugidou et al., 2007). La question du sens que donne la CPDP à la « participation », et donc au débat public, devient alors un enjeu central.

Devant ces multiples éléments à considérer, **nous proposons de fonder notre évaluation sur la valeur (au sens de plus-value) apportée par le débat public du projet de parc éolien en mer des îles d'Yeu et de Noirmoutier dans son processus d'élaboration.** Si nous préférons insister sur la dimension délibérative, c'est en raison des nombreuses critiques formulées à l'égard d'un débat public seulement fondé sur une vision consultative. De plus, la dimension délibérative nous semble bien être le levier d'action sur lequel un processus continu d'amélioration d'un exercice démocratique doit se concevoir. Dans ce cadre, nous avons identifié deux questions d'ordre général auxquelles notre travail tentera de répondre :

- 1) ***Le débat public du projet de parc éolien en mer des îles d'Yeu et de Noirmoutier remplit-il sa mission d'information et de consultation ?***
- 2) ***Permet-il d'aller « au-delà » de cette mission ?***

Ces deux questions ne sont pas anodines. Elles nous permettent tout à la fois de déterminer précisément les principes sur lesquels se fondent notre évaluation, le choix de nos critères généraux d'évaluation et les indicateurs indexés. Mais aussi d'articuler nos futures observations et l'analyse des différents outils employés par la CPDP à la littérature existante, avec pour objectif final, de proposer des pistes de réflexions pour l'amélioration du débat public.

S'interroger sur la valeur d'un dispositif tel que celui du débat public, nous demande d'apporter une critique se voulant constructive, et donc de dépasser le cadre d'une évaluation strictement procédurale, portant souvent uniquement sur la dimension participative.

✓ Sa « construction »

Dégager des principes permet de mettre en relief notre conception de l'évaluation du débat public, et donc en écho, notre conception du débat public. Nous pensons que l'évaluation d'un dispositif, tel que celui du débat public, ne doit pas être entendue dans un sens restrictif (procédural), mais bien comme **une démarche de fond relevant d'un exercice démocratique à part entière**. Dans cette « construction » de l'évaluation du débat public, il s'agit d'identifier les principes sur lesquels adosser une évaluation, et de les articuler avec des critères et des indicateurs concrets de « mesure » de la participation et/ou de la délibération (Brugidou et *al.*, 2007). Notre évaluation repose sur les trois grands principes communs de la démocratie délibérative (Blondiaux, 2007) :

- **Un principe d'argumentation** : le débat démocratique doit consister avant tout en un échange de raisons. L'argumentation qui prévaut doit être organisée en amont. Il convient dès lors d'organiser des procédures qui permettront de faire surgir les meilleurs arguments, et de s'éloigner d'une conception exclusivement agrégative de la légitimité d'un projet.
- **Un principe d'inclusion** : le débat doit être ouvert au plus grand nombre et dans l'idéal à tous ceux qui sont susceptibles d'être affectés par la décision. Il faut rechercher les conditions d'une discussion égalitaire, libre et ouverte (communication, préparation, configuration de la salle), mais aussi de la hiérarchisation des arguments formulés, et donc de l'arbitrage.
- **Un principe de transparence** : le débat, par ces deux précédents principes, doit être accessible aussi bien physiquement (son accès), que socialement (profil sociologique).

Cette approche de la délibération a le mérite de définir clairement ce qui pourrait être un **horizon régulateur des pratiques futures du débat public** (Blondiaux, 2007). À la différence de la démocratie participative, il ne s'agit plus de laisser croire aux habitants qu'on les fait participer à la décision, au risque de produire l'effet inverse de celui escompté (indifférence voire rejet du débat public) (Blondiaux, 2007 ; Gallais-Billaud, 2014). Nous matérialisons ces principes en reprenant et adaptant le travail d'Antoine Gallais-Billaud (2014), fondé sur une importante littérature. Ce dernier a dégagé les critères fondamentaux d'une évaluation du débat public, en indexant à chacun des indicateurs. Ces critères généraux sont au nombre de quatre : l'ouverture participative, l'intégration sociale, la capacité dialogique et la capacité d'élargissement du cadre planificateur (Gallais-Billaud, 2014).

Critères (<i>indicateurs</i>)			Définition
Ouverture participative	1	<i>Diversité</i>	Diversité des profils sociologiques présents
	2	<i>Transparence</i>	Accès "physique" et "social" au débat public
Intégration sociale	3	<i>Niveau d'intervention</i>	Poids du dispositif débat public dans la décision finale
	4	<i>Capacité d'empowerment</i>	Elargissement du pouvoir d'action des citoyens
Capacité dialogique	5	<i>Temps imparti au débat</i>	Appréciation du temps nécessaire au dialogue
	6	<i>Qualité des échanges</i>	Possibilité pour l'ensemble des participants de pouvoir s'exprimer
	7	<i>Qualité des arguments</i>	Echange de raisons par une argumentation constructive
Capacité d'élargissement du cadre d'action	8	<i>Capacité à produire des solutions alternatives</i>	Possibilité de produire et organiser une contre-expertise

Nous avons adapté à la marge, certain de ces critères généraux par rapport aux principes précédents, en définissant des indicateurs précis. Ces critères permettent de sortir d'une évaluation stricte de la conception du débat public, afin de tenter d'en embrasser une qui se voudrait plus universelle (Gallais-Billaud, 2014). Il est donc par avance évident, que le format actuel du débat public du projet des îles d'Yeu et Noirmoutier, soit trop « restrictif » par rapport à ce cadre d'analyse. Néanmoins, ces critères sont tout à la fois suffisamment précis et généraux pour répondre à nos questionnements, et nous aider à formuler des propositions concrètes. Là encore, **le choix de ces critères souligne notre volonté de contribuer à l'évaluation de ce débat public, en se projetant de façon constructive dans un « au-delà » du débat public.**

1.3. Méthodologie

La démarche d'évaluation que nous avons choisie se situe au croisement, entre approche qualitative et approche quantitative. Cette démarche suppose de combiner plusieurs formes de recueil de données, afin de compenser le biais inhérent à chacune d'entre-elles. Aussi, dans cette perspective, **notre méthodologie se veut « mixte »**, permettant d'alimenter pleinement, à l'aide de différents outils, notre contribution à l'évaluation de ce débat.

✓ L'observation

Les méthodologies associées à la recherche qualitative appuient notamment la validation de leurs résultats sur le principe de croisement et de confrontation des observations, celles-ci consistant à assister aux activités des sujets étudiés. Dans un premier temps, il s'est agi pour nous de nous « immerger », de manière passive, au sein du public lors des réunions publiques et des ateliers participatifs. **Cette observation est dite « complète »**. Dans ce cadre, l'observateur a un rôle passif, il n'intervient alors pas sur le déroulement des situations observées, il ne cherche pas à interagir avec les événements en dehors de la retranscription. Cette observation complète a été structurée en utilisant des grilles d'observation préétablies, qui déterminent un cadre pour guider la prise de notes. Aussi, adaptée des travaux d'Héloïse Nez et d'Agnès Déboulez (2011, 2013), nous avons construit une grille d'observation spécifique, à la fois pour les réunions publiques, et à la fois pour les ateliers participatifs. Nous le justifions par le fait que les réunions publiques et les ateliers thématiques sont deux outils distincts de participation du public. Les grilles d'observations possèdent en outre la faculté de répondre à nos critères d'évaluation. La grille d'observation des réunions publiques se compose des éléments suivants :

Nom	Temps	Statut	Nb d'inter.	Sujet	Savoir	Ordre	Registre de parole	Attitude	Intérêt
		Administration, Association (bénévole ou employé), Citoyen, Collectivité, Consortium, Entreprise, Usager (bénévole ou employé)	Nombres d'interventions du participant	Le sujet de l'intervention	Militant, D'usage, Professionnel, Contre-expertise	Environnemental, Economique, Social, Technique	Intervention, Information, Proposition/action/suggestion	Rejet, Adhésion, Neutre	Général, Individuel

Concernant cette grille, l'élément « Savoir » est un élément clé pour l'analyse du débat. Nous définissons les différents types de savoirs de la façon suivante (Déboulez et Nez, 2013 ; Nez, 2011) :

- **Contre-expertise** : catégorie plus opérationnelle de « savoirs militants » défini comme une combinaison de savoirs d'usage, professionnels et militants mobilisés dans l'orchestration d'une phase de réflexion, collective et de co-construction, contradictoire au projet proposé (dans son ensemble ou sur certains points) ;
- **Savoir militant** : savoir défini comme des revendications à apporter au projet, qu'elles soient du registre de l'opposition ou de l'adhésion. Ces savoirs peuvent être aussi amenés à défendre une certaine conception de la démocratie participative et à faire la promotion d'outils méthodologiques pour assurer sa mise en œuvre ;
- **Savoir professionnel** : savoirs mobilisés par des individus qui réinvestissent dans les dispositifs participatifs des compétences techniques issues de leurs pratiques professionnelles. Ces savoirs sont souvent mobilisés sur les questions techniques ;

- **Savoir d'usage** : savoirs s'appuyant sur l'expérience et la proximité, ils se réfèrent à la connaissance qu'a un individu ou un collectif de son environnement immédiat. Ce « savoir local » donne aux habitants une fine connaissance des usages et du fonctionnement permanent de leur territoire.

La grille d'observation des ateliers participatifs se compose des éléments suivants :

Statut des participants à l'atelier	Nombre de participants	Prise de parole
Membre de la CPDP Membre du projet éolien Entreprise partenaire du projet éolien Collectivité territoriale Citoyen Association		Graduation de la prise de parole avec des « + ». + : Pas d'intervention ++ : Quelques interventions +++ : Prise de parole plus récurrente ++++ : Monopolise la parole.

Le suivi dans le temps du débat public nous a permis, pas à pas, de mener des observations avec suffisamment de matière préalable, pour éviter de se concentrer sur des détails, mais avec aussi des trames d'observation suffisamment ouvertes pour éviter de se focaliser sur un cadre trop rigide. Dans un second temps, nous avons **réalisé des micros-trottoirs** à la demande de la CPDP lors des débats mobiles. L'objectif a été de savoir si les personnes présentes sur les lieux des débats mobiles avaient connaissance du projet de parc éolien en mer des îles d'Yeu et de Noirmoutier, mais également du débat public en tant que tel. Ces micros-trottoirs sont de courts entretiens, pendant lesquels nous posons quelques questions ouvertes auprès des citoyens se trouvant à proximité du débat mobile, afin de connaître leur ressenti vis-à-vis de ce dernier et du projet qu'il concerne.

✓ Traitement et analyse statistique

Nous avons travaillé à traiter et analyser les questionnaires de la CPDP retournées par les participants au débat, via le logiciel *Sphinx*. Ces questionnaires sont un des moyens pour la CPDP d'apprécier l'effectivité et l'efficacité du débat public par les réponses des participants. Pour ce faire, nous avons choisi d'opérer **une analyse « à plat »**, permettant d'avoir une idée générale des résultats du questionnaire, et de faire ressortir les grandes tendances. À la suite de celle-ci, nous avons opéré **une analyse croisée** permettant de confronter plusieurs variables sociales, et de voir s'il y a corrélation entre elles. Ici, nous avons choisi le sexe, le statut de participation à la réunion et le niveau de diplôme. Ces deux types d'analyses sont complémentaires afin d'apporter une vision d'ensemble de l'opinion des individus sondés.

✓ Limites de la démarche

À toutes démarches méthodologiques existent des limites. L'un des risques de se situer entre approche qualitative et approche quantitative est finalement de se perdre sous le poids et la diversité de données récoltées, souvent disparates, provenant de divers outils, auxquelles il faut donner « corps ». En effet, la combinaison de plusieurs formes de recueil de données nous demande d'organiser et cadrer en amont nos analyses précisément. Concernant nos grilles d'observation, toute catégorisation ou typologie de ce type est bien entendu arbitraire, au sens où tous les cas ne peuvent être représentés ou pris en compte. Celles-ci peuvent en effet opérer des raccourcis, ou des simplifications, sur des situations complexes d'échanges très dynamiques. De plus, la comptabilisation du nombre d'interventions et du type de savoirs mobilisés peut, comme dans tout type de comptage, comporter des erreurs à la marge. Toutefois ces comptabilisations vont nous permettre de dessiner l'essentiel, à savoir les grandes tendances du débat. Se pose aussi la question de l'analyse et du traitement statistique des questionnaires, dans une situation de faible participation au débat public.

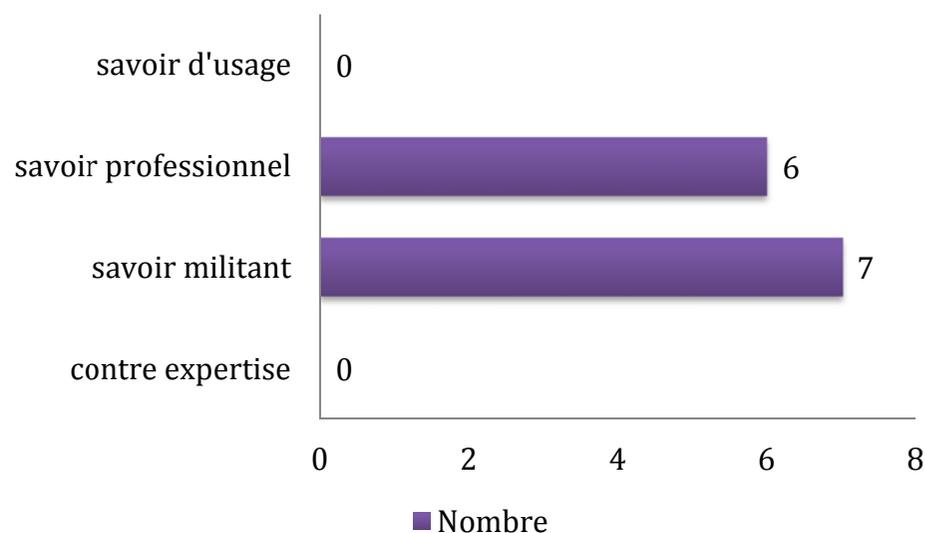
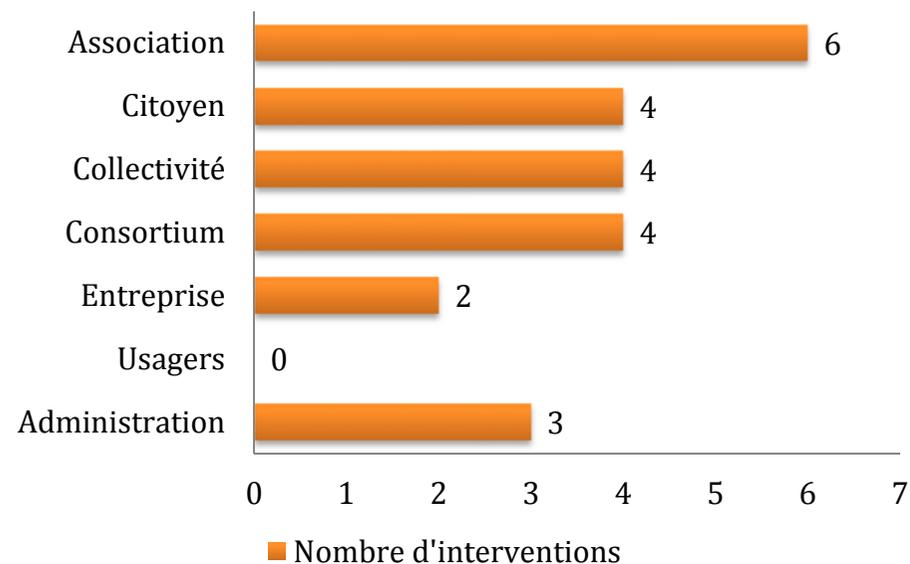
PARTIE II : Observation et analyse du débat public

Dans le cadre de cette contribution à l'évaluation du débat public, nous avons observé trois types de formats de réunions (ateliers participatifs, réunions publiques et débats mobiles). Pour leur analyse, nous avons décidé de synthétiser chronologiquement les grilles d'analyses que nous avons recueillies sous forme de fiches-bilan par réunion. Pour les réunions publiques, le nombre total des interventions pendant la réunion a été dans un premier temps catégorisé suivant le statut des participants; et par la suite le savoir utilisé par ces mêmes-participants (explication des savoirs dans la partie 1.3). Ces deux éléments permettent de rendre compte de la dynamique du débat, et de la qualité des arguments (sous-forme de savoirs) apportés pour nourrir ce dernier.

2.1. Observation du débat public

✓ Réunion publique d'ouverture – Noirmoutier en l'Île (12/05/2015)

- 150-200 participants (y compris les membres de la CPDP et du consortium)
- Durée de 3h respectée
- 23 interventions (y compris les membres du consortium)



Faits saillants :

- Stratégie d'intervention de certaines associations : « frontale » (exemple : NENY) vs « synchronisée » (exemple : FNE, VNE et Corlit. 85) ;
- Le registre dominant des interventions (hors consortium) est celui de l'information (demande d'information ou de message informatif) ;
- Très peu d'interventions citoyennes au vu du nombre de participants ;
- Réunion d'ouverture manquant d'une dynamique générale.

✓ Atelier participatif « Tourisme et aux loisirs nautiques » – Les-Sables-d'Olonne (19/05/2015)

- 30 participants (y compris les membres de la CPDP et du consortium)
- Durée de 3h respectée
- Répartition des participants en trois tables thématiques : « Nuisances », « Energies et plaisance », « Visite du parc » (format d'atelier « ouvert »)

Atelier 1 – « Nuisances » (7 personnes)

Statut des participants à l'atelier	Nombre de participants	Prise de parole
Membre de la CPDP	1 à 2	+++
Membre du projet éolien	1	++++
Entreprise partenaire du projet éolien	1 (RTE)	++
Collectivité territoriale	1 (Conseil départemental)	+
Membre d'association	1 (VNE)	+++
Citoyen	1	+

Atelier 2 – « La question des énergies et de la plaisance » (6 personnes)

Statut des participants à l'atelier	Nombre de participants	Prise de parole
Membre de la CPDP	2	+
Membre du projet éolien	1	+++
Entreprise partenaire du projet éolien	1 (Vendée expansion)	++++
Collectivité territoriale	1 (Conseil départemental)	++
Membre des offices du tourisme	2 (Vendée et Noirmoutier)	+
Association	1 (Yacht Club de l'Île d'Yeu)	++++
Citoyen	1	+++

Atelier 3 – « Visite du parc éolien » (6 personnes)

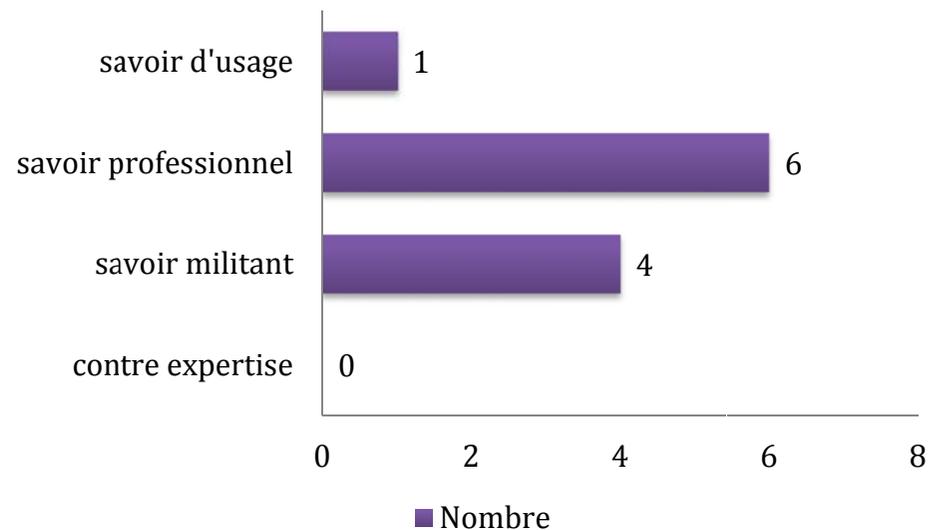
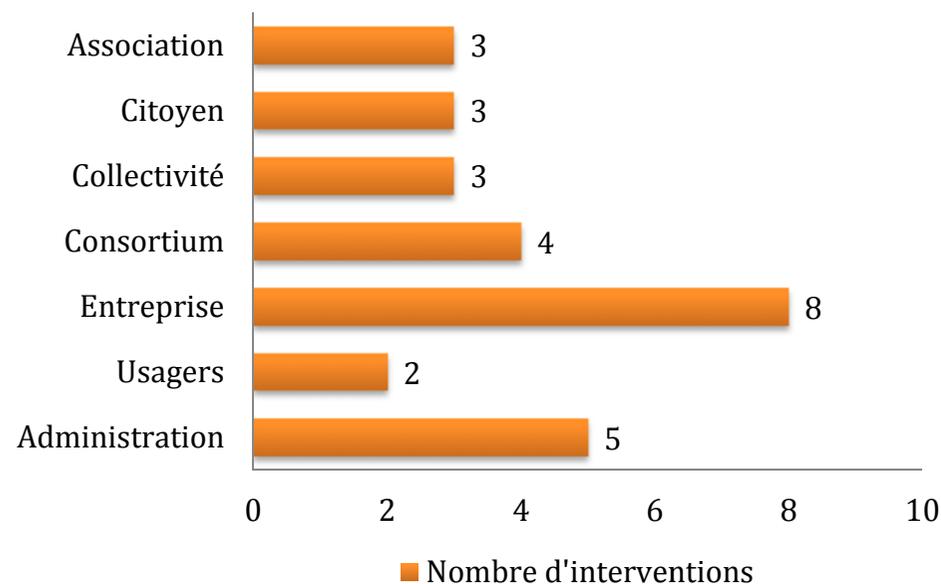
Statut des participants à l'atelier	Nombre de participants	Prise de parole
Membre de la CPDP	2	+
Membre du projet éolien	1	+++
Entreprise partenaire du projet éolien	1 (Vendée expansion)	++++
Collectivité territoriale	1 (Conseil départemental)	++
Membre des offices du tourisme	2 (Vendée et Noirmoutier)	+
Association	1 (Yacht Club de l'Île d'Yeu)	++++
Citoyen	1	+++

Faits saillants :

- Quatre interventions durant la phase de présentation de la CPDP en introduction de l'atelier ;
- Prise de parole très importante du maître d'ouvrage, sans pour autant répondre aux interrogations des différents participants de la table thématique « Nuisances » ;
- Un effort des membres de la CPDP pour maintenir l'intérêt du groupe sur le sujet prévu ;
- Dans l'ensemble, un manque de maîtrise de la part de la CPDP pour cette méthode d'atelier « ouvert » (non-respect des thématiques, notamment à la table « nuisances » par le maître d'ouvrage) ;
- Très peu de citoyens présents par rapport au nombre de participants, la plupart ayant quitté l'atelier participatif avant la constitution des tables thématiques.

✓ Réunion publique – Pornic (29/05/2015)

- 30 participants (y compris les membres de la CPDP et du consortium)
- La réunion s’est terminée avec 1h30 d’avance
- 28 interventions (y compris les membres la CPDP et du consortium)

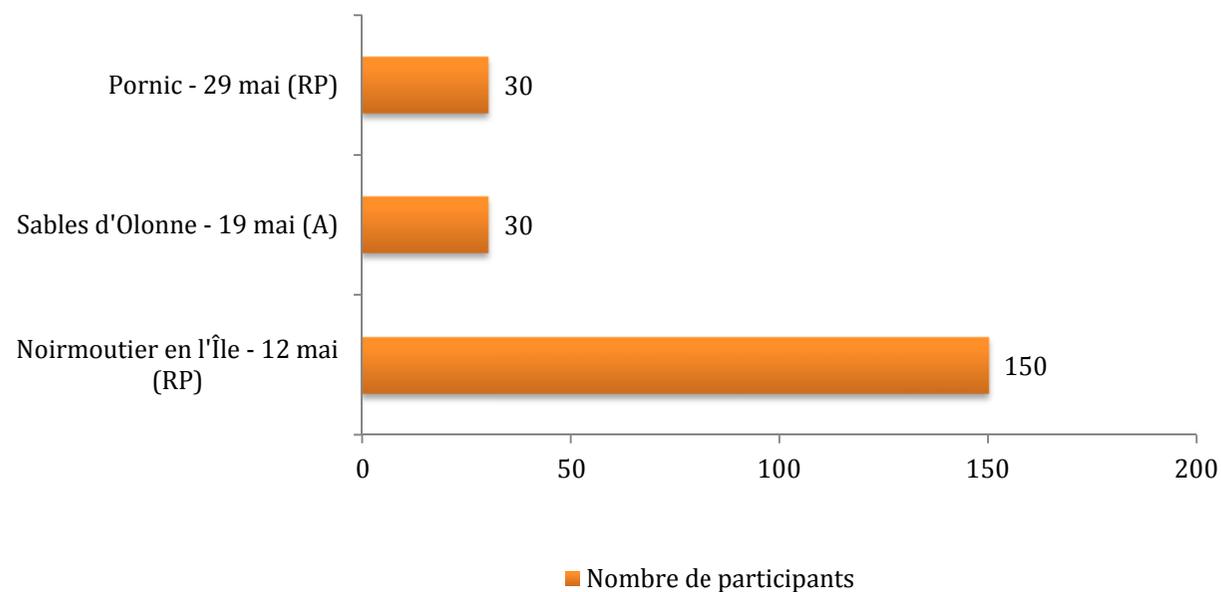


Faits saillants :

- Très faible participation et peu de dynamisme durant cette réunion ;
- Un temps trop long consacré aux présentations du consortium, ainsi qu’un temps de parole non respecté pour les intervenants ;
- Temps de parole plutôt équilibré entre les questions et les réponses, cependant les réponses apportées n’ont pas toujours été très claires ;
- Le registre des interventions est majoritairement celui de l’information (demande d’informations techniques et/ou environnementales).

Bilan du mois de mai :

- Beaucoup de personnes présentes lors de la réunion d'ouverture du 12 mai ;
- Faible participation du public lors de la réunion publique et de l'atelier participatif suivant ;
- Il n'y a pas eu la dynamique escomptée entre ces derniers et les réunions publiques, la plupart des participants (principalement les citoyens) quittant l'atelier après la partant entre la phase d'introduction ;
- Les débuts du débat public sont « poussifs », malgré la volonté des membres de la CPDP d'insuffler une dynamique.



✓ Atelier participatif « raccordement du parc éolien au réseau public d'électricité » – Saint-Jean-de-Monts (09/06/2015)

- 21 participants (y compris les membres de la CPDP et du consortium)
- Durée de 3h respectée
- Répartition des participants en quatre tables : une thématique générale divisée en sous-thématique (câblage sous-marin, atterrissage et station de compensation) (format de l'atelier en « ruche »)

Atelier 1 (7 personnes)

Statut des participants à l'atelier	Nombre de participants	Prise de parole
Membre de la CPDP	1	++++
Membre du projet éolien	1	+
Entreprise partenaire du projet éolien	1 (RTE)	+++
Membre d'association	2 (APNO, LPO Vendée)	+++
Citoyen	2 (Résidents Permanents)	++++

Atelier 3 (7 personnes)

Statut des participants à l'atelier	Nombre de participants	Prise de parole
Membre de la CPDP	1	
Membre du projet éolien	1	+
Entreprise partenaire du projet éolien	1	++++
Membre d'association	2 (FNE, Nature Protection des Sites)	++++
Professionnel	1 (DREAL Pays de la Loire)	+
Citoyen	1 (retraité RTE)	++++

Atelier 2 (7 personnes)

Statut des participants à l'atelier	Nombre de participants	Prise de parole
Membre de la CPDP	1	++++
Membre du projet éolien	1	++
Entreprise partenaire du projet éolien	1	++
Collectivités territoriales	1 (CC de Noirmoutier)	++
Professionnel	3 (représentant des marins-pêcheurs, ONF, Natura 2000)	+

Atelier 4 (6 personnes)

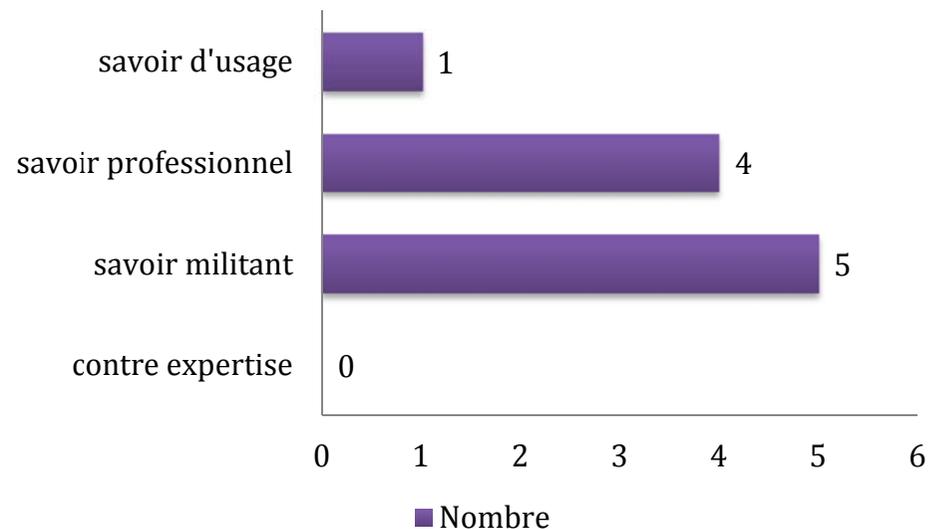
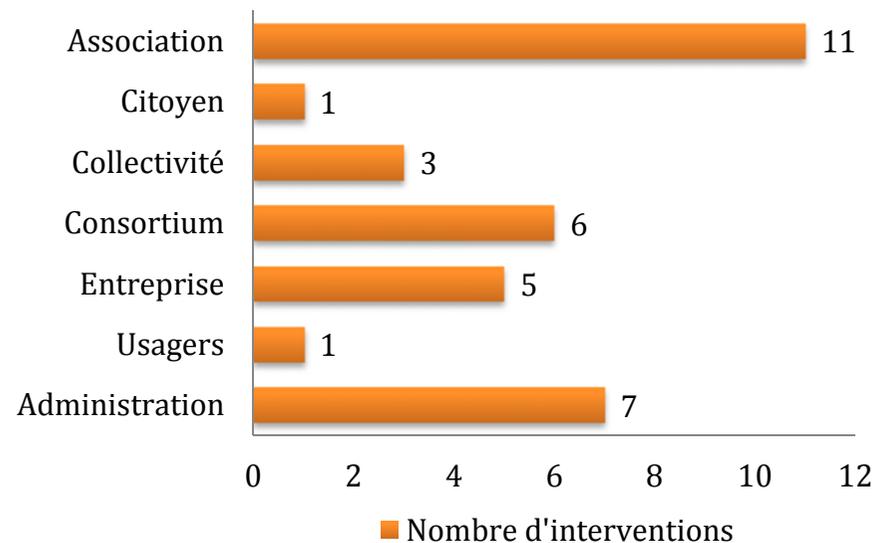
Statut des participants à l'atelier	Nombre de participants	Prise de parole
Membre de la CPDP	1	++
Membre du projet éolien	0	
Entreprise partenaire du projet éolien	1	++
Membre d'association	3	+++
Citoyen	2	+

Faits saillants :

- Sept interventions pendant la phase de présentation ;
- Une nouvelle méthode d'atelier intéressante (formant en « ruche ») qui permet d'aborder un sujet précis sous différents angles ;
- Des consignes mal comprises par les participants, car jugées trop complexes et floues (ex : échelle de la carte non adaptée à l'exercice) ;
- Prise de parole importante des associations environnementales et du maître d'ouvrage ;
- Encadrement intéressant et efficace de la part des membres de la CPDP (distribution de la parole, respect des thèmes, petits bilans réguliers au cours du débat) ;
- Utilisation d'un vocabulaire assez technique pendant les échanges et parfois difficilement compréhensible pour les participants.

✓ Réunion thématique : « raccordement du parc éolien au réseau public d'électricité » – Saint-Jean-de-Monts (09/06/2015)

- 60 personnes présentes (y compris les membres de la CPDP et du consortium)
- Durée de 3h respectée
- 34 interventions (y compris les membres de la CPDP et du consortium)



Faits saillants :

- Stratégie d'intervention de certaines associations : « frontale » (exemple : NENY) vs « synchronisée » (exemple : FNE, VNE et Corlit. 85) ;
- Registre dominant des interventions (hors consortium) est celui de l'information (demande d'information ou de message informatif) ;
- Une seule intervention de citoyen ;
- Faible apport de l'atelier à la réunion publique ;
- Beaucoup de dynamisme durant cette réunion, la CNDP a su diriger le débat.

✓ Atelier participatif « impacts du projet sur l'environnement » – Beauvoir-sur-Mer (24/06/2015)

- 32 participants (y compris les membres de la CPDP et du consortium)
- Durée de 3h respectée
- Répartition des participants en deux tables thématiques (trois prévues à l'origine mais pas assez de participants sur l'une des tables donc fusion de deux tables) : « Les impacts cumulés et les effets écosystémiques » et « Faune »

Atelier 1 – « Les impacts cumulés et les effets écosystémiques » (10 personnes) Atelier 2 - « Faune » (avifaune, chiroptères, faune marine) (12 personnes)

Statut des participants à l'atelier	Nombre de participants	Prise de parole
Membre de la CPDP	1	+++
Membre du projet éolien	0	
Membre d'association	5	++++
Membre de collectivité	2	+
Professionnel	1	++
Entreprises partenaire du projet éolien	1	+
Citoyen	1	+

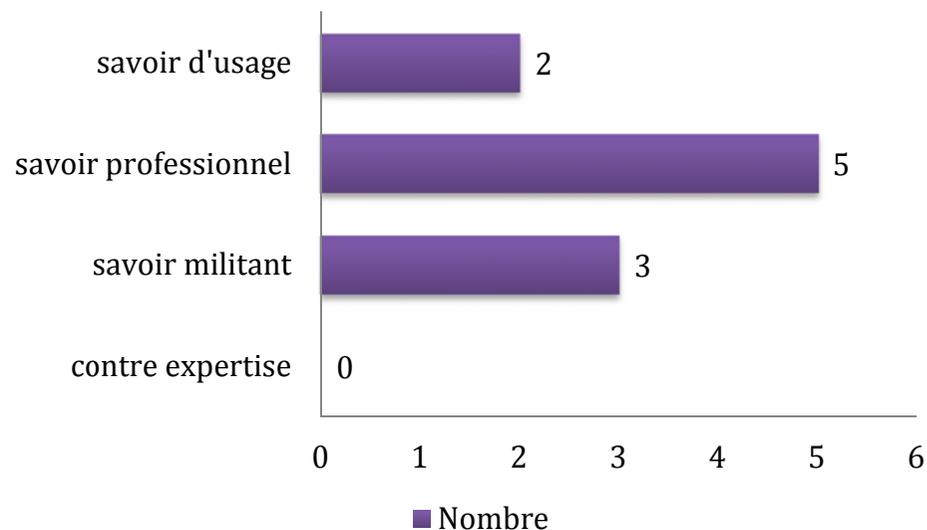
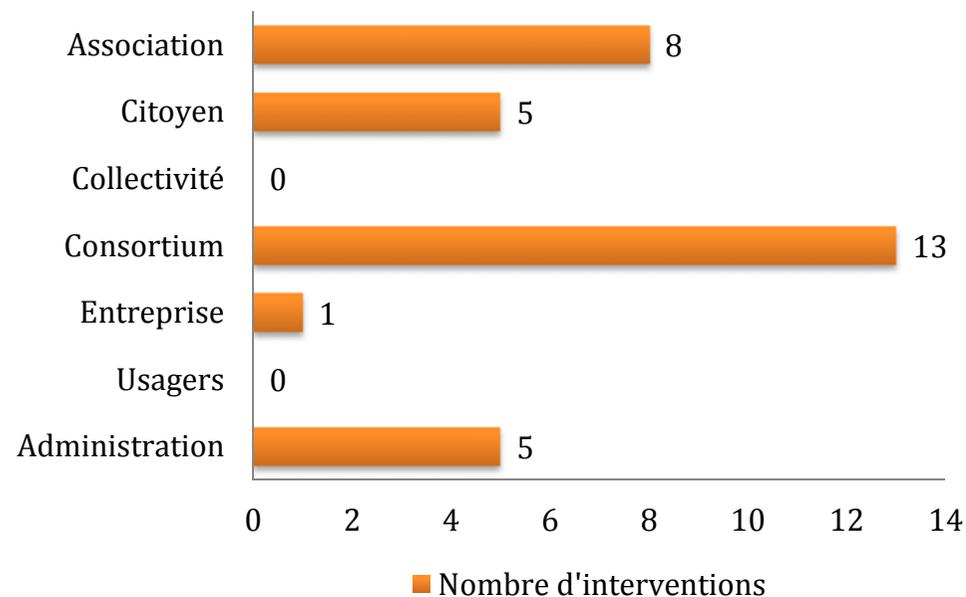
Statut des participants à l'atelier	Nombre de participants	Prise de parole
Membre de la CPDP	2	++++
Membre du projet éolien	2	++++
Membre d'association	2	++
Membre de collectivité	2	+++
Entreprises partenaire du projet éolien	2	+++
Citoyen	2	+

Faits saillants :

- Pas d'intervention pendant la phase de présentation ;
- L'intérêt de l'atelier n°1 a été remis en question par les participants, il n'y a pas eu assez de réponses aux questions ;
- Les discussions tournent autour du problème de rétention/manque d'informations ;
- Bon encadrement dans l'ensemble de la part de la CPDP ;

✓ Réunion thématique : « impacts du projet sur l'environnement » – Beauvoir-sur-Mer (24/06/2015)

- 40 participants (y compris les membres de la CPDP et du consortium)
- Durée de 3h respectée
- 32 interventions (y compris les membres de la CPDP et du consortium)

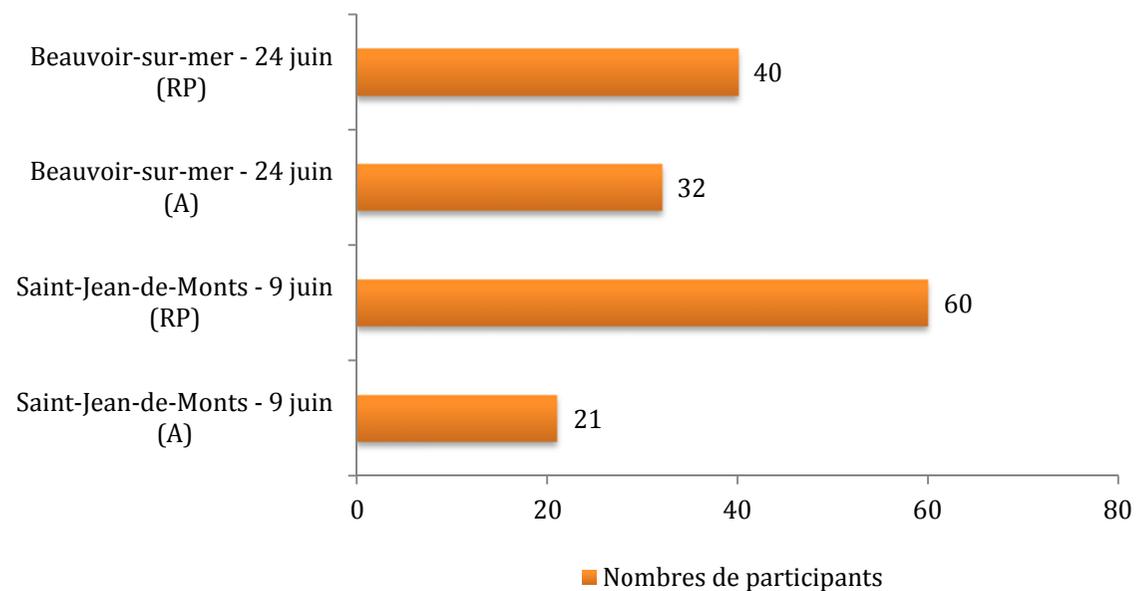


Faits saillants :

- Beaucoup de participants présents (présents également lors d'autres réunions) ;
- Peu de citoyens ;
- Absence d'interruption du temps de parole par la CPDP en cas de dépassement du temps de parole ;
- Réponses aux questions pas toujours claires ;
- Manque de dynamisme général ;
- Bonne transition entre la réunion publique et l'atelier participatif.

Bilan du mois de juin :

- Peu de participants présents aux ateliers participatifs et aux réunions ;
- Des ajustements pertinents (méthodes employées) de la CPDP concernant le format des ateliers ;
- Faible dynamique entre les ateliers participatifs et les réunions publiques ;
- Une prise de parole très importante de la part des associations environnementales (FNE, VNE) ;
- Une place plus importante prise par les interventions extérieures, laissant moins de temps au débat réel.



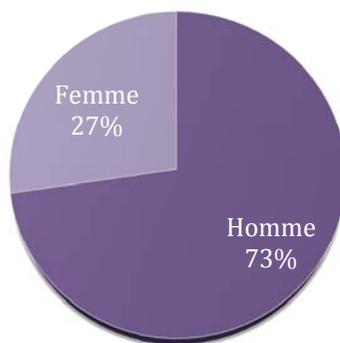
✓ Débat mobile (03-07-08/07/2015)

- Ce format de débat est l'une des expérimentations mise en place par la CPDP. Ces débats mobiles se sont insérés au sein de différents événements locaux :
 - 3 et 4 juillet à Notre-Dame-de-Monts : festival « A Tout Vent »
 - 5 juillet à l'Île d'Yeu : marché communal du dimanche matin
 - 7 juillet à Noirmoutier : Course des « Ports Vendéens »
 - 8 juillet à Saint-Gilles-Croix-de-Vie : marché communal du mercredi matin

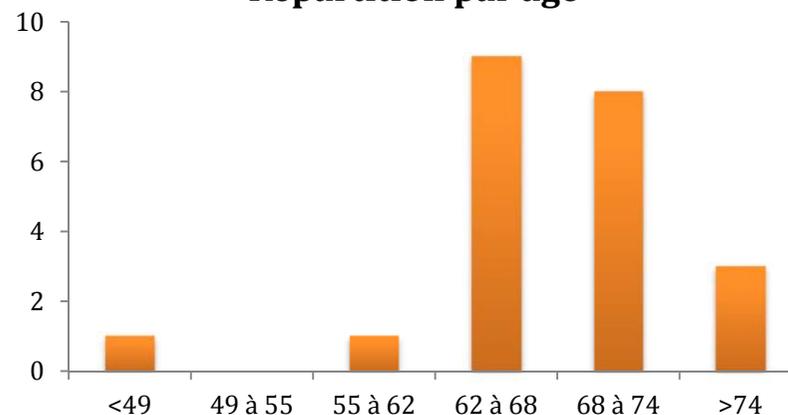
- La CPDP nous a demandé d'effectuer des micros-trottoirs (courts entretiens), afin de venir éclairer la faible participation de ces deux premiers mois de débat. Nous avons ainsi interrogé 22 personnes durant ces trois débats mobiles.

- L'objectif a été de savoir si les personnes présentes sur les lieux des débats mobiles avaient connaissance du projet éolien en mer des îles d'Yeu et Noirmoutier, mais également du débat public en tant que tel. Les micros-trottoirs se sont déroulés dans une zone autour du lieu du débat mobile, afin de ne pas biaiser les réponses recueillies.

Personnes interrogées



Répartition par âge



- Sur 22 personnes sondées, seulement trois enquêtés résidaient dans le département de la Vendée, et deux en Loire-Atlantique. Les 17 autres venaient tous de départements différents les uns des autres.
- À la première question « filtre » concernant la simple connaissance du projet des Îles d'Yeu et Noirmoutier, les $\frac{2}{3}$ des enquêtés ont répondu par l'affirmative (14). La deuxième question nous amène au résultat suivant : six d'entre eux avaient connaissance du débat. La question suivante interrogeait par quel biais les individus avaient pris connaissance du débat. Il apparaît ici que la presse papier et numérique sont les principaux vecteurs d'information.
- Sur les 22 répondants, aucune des personnes interrogées n'avait participé à ce débat public. Mais quatre d'entre elles avaient déjà une expérience du débat public.
- Les raisons exprimées par les répondants à cette non-participation sont diverses : manque d'intérêt, manque de temps à y accorder, ne se sentent pas concernés, pensent que leur opinion n'influencera pas les décisions prises.

✓ Atelier participatif « l'impact du projet sur l'économie locale et régionale » – Noirmoutier en l'Île (09/07/2015)

- 32 participants (y compris les membres de la CPDP et du consortium)
- Durée de 3h respectée
- Répartition des participants autour de trois tables thématiques : les « Retombées locales en phase de construction du parc éolien » (*ADWEN*), les « Retombées locales sur l'exploitation et la maintenance du parc éolien » (*Neopolia*), et la « Création de richesses par les activités de service et les retombées fiscales annuelles » (*Vendée expansion*)

Atelier 1 – « Retombées locales en phase construction du parc éolien » animé par *ADWEN* (8 personnes)

Statut des participants à l'atelier	Nombre de participants	Prise de parole
Membre de la CPDP	1	++++
Membre du projet éolien	1	+
Entreprise partenaire du projet éolien	1 (RTE)	+++
Membre d'association	2 (APNO, LPO Vendée)	+++
Citoyen	2 (Résidents Permanents)	++++

Atelier 2 – « Retombées locales sur l'exploitation et la maintenance du parc éolien » animé par *Neopolia* (12 personnes)

Statut des participants à l'atelier	Nombre de participants	Prise de parole
Membre de la CPDP	1	++++
Membre du projet éolien	1	++
Entreprise partenaire du projet éolien	1	++
Collectivités territoriales	1 (CC de Noirmoutier)	++
Professionnel	3 (représentant des marins-pêcheurs, ONF, Natura 2000)	+

Atelier 3 – « Création de richesses par les activités de service et les retombées fiscales annuelles » animé par *Vendée expansion* (10 personnes)

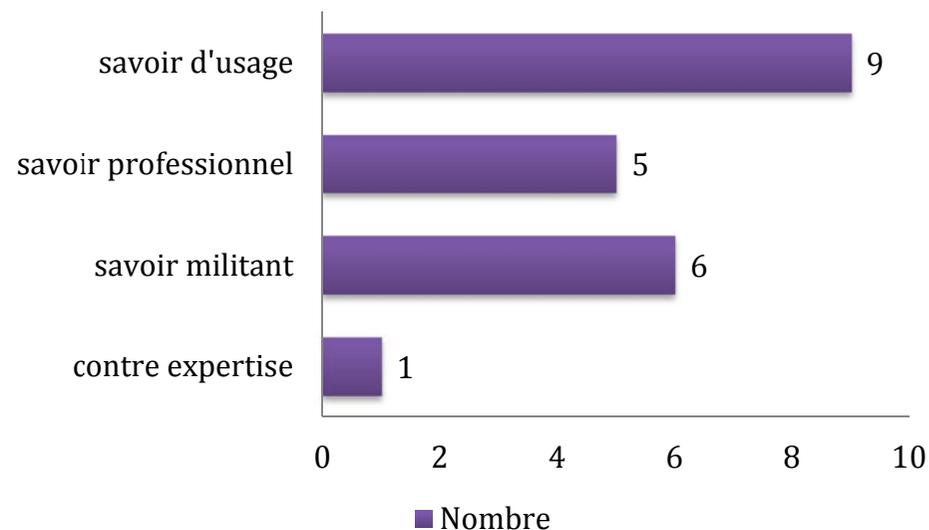
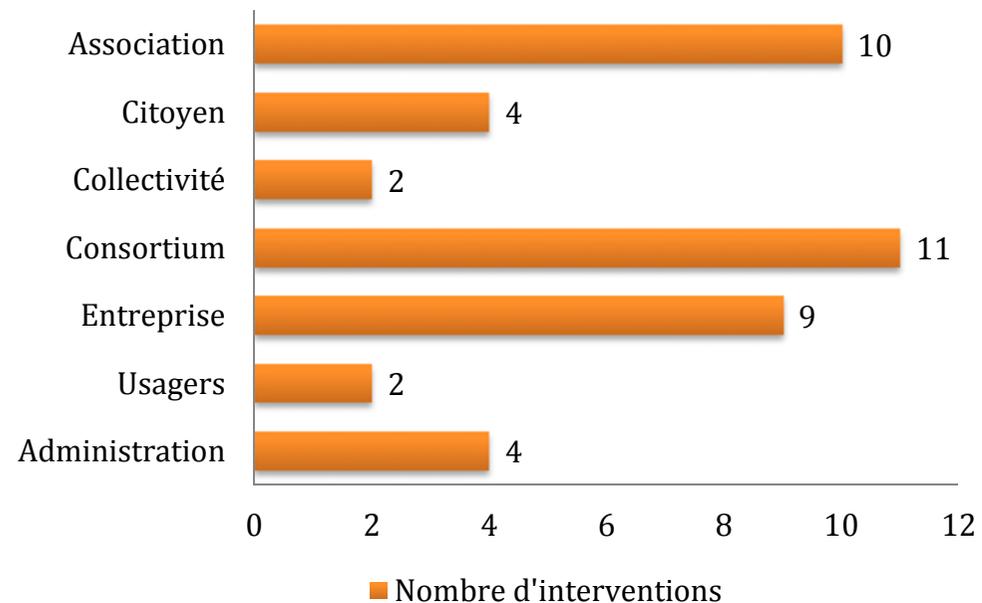
Statut des participants à l'atelier	Nombre de participants	Prise de parole
Membre de la CPDP	1	
Membre du projet éolien	1	+
Entreprise partenaire du projet éolien	1	++++
Membre d'association	2 (FNE, Nature Protection des Sites)	++++
Professionnel	1 (DREAL Pays de la Loire)	+
Citoyen	1 (retraité RTE)	++++

Faits saillants :

- Pas d'intervention pendant la phase de présentation ;
- Prise de parole importante des animateurs. Pour la table animée par *ADWEN*, l'atelier s'est fait sous la forme d'une présentation où chacun prenait la parole l'un après l'autre ;
- Trop peu de présence de citoyens et d'associations pour ces ateliers ;
- Les membres de la CPDP étaient trop peu présents pour cadrer certaines tables. Les sujets de débat tout au long des ateliers n'étaient pas forcément ceux prévus initialement ;
- Les tables de l'atelier participatif ont permis aux différents participants de poser certaines questions qu'ils n'avaient pas pu aborder durant les réunions publiques. À la plupart des tables, la majorité des participants adhéraient au projet, il n'y a donc pas eu de réel « débat ».

✓ Réunion publique : « l'impact du projet sur l'économie locale et régionale » – Noirmoutier en l'Île (09/07/2015)

- 90 à 100 participants (y compris les membres de la CPDP et du consortium)
- Durée de 3h respectée
- 42 interventions (y compris les membres de la CPDP et du consortium)

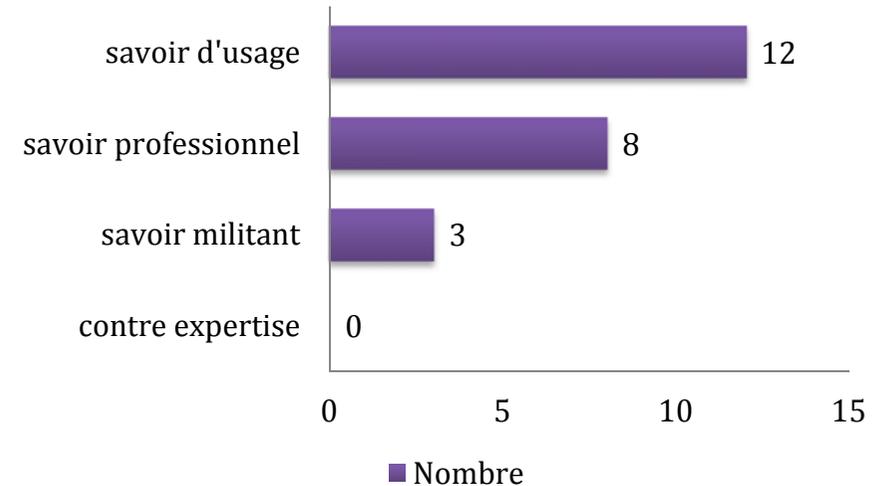
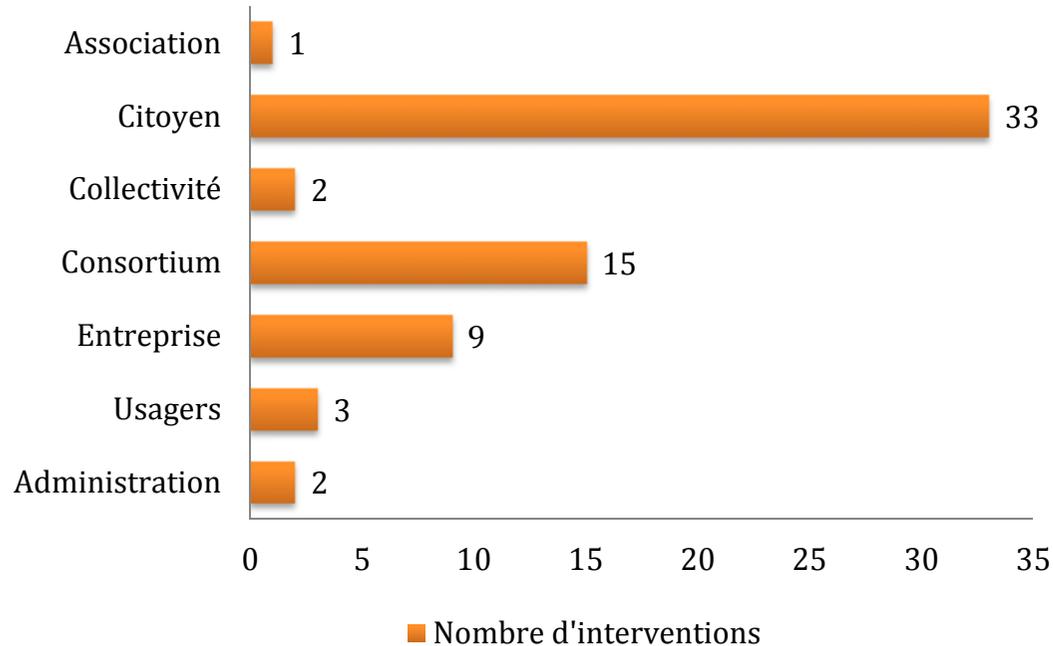


Faits saillants :

- Stratégie d'intervention de certaines associations : « frontale » (exemple : NENY) ;
- Le registre de parole le plus utilisé pour cette réunion est plutôt celui de l'interpellation ;
- Faible apport de l'atelier à la réunion publique ;
- Beaucoup de dynamisme durant cette réunion, la CPDP a su s'interposer et diriger le débat, notamment lorsque certaines personnes prenaient la parole sans demander au préalable.

✓ Réunion publique – Île d'Yeu (21/07/2015)

- 200 participants (y compris les membres de la CPDP et du consortium)
- Durée de 3h dépassée (3h45)
- 65 interventions (y compris les membres de la CPDP du consortium)

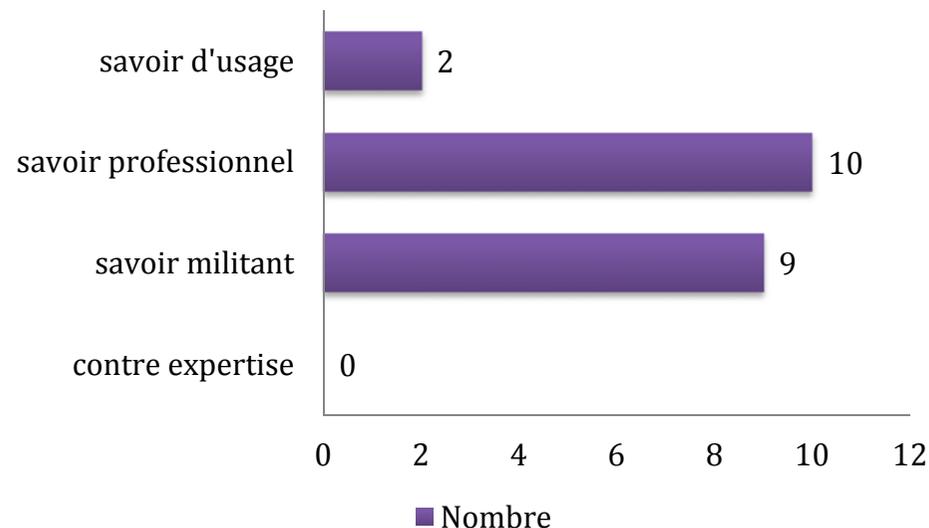
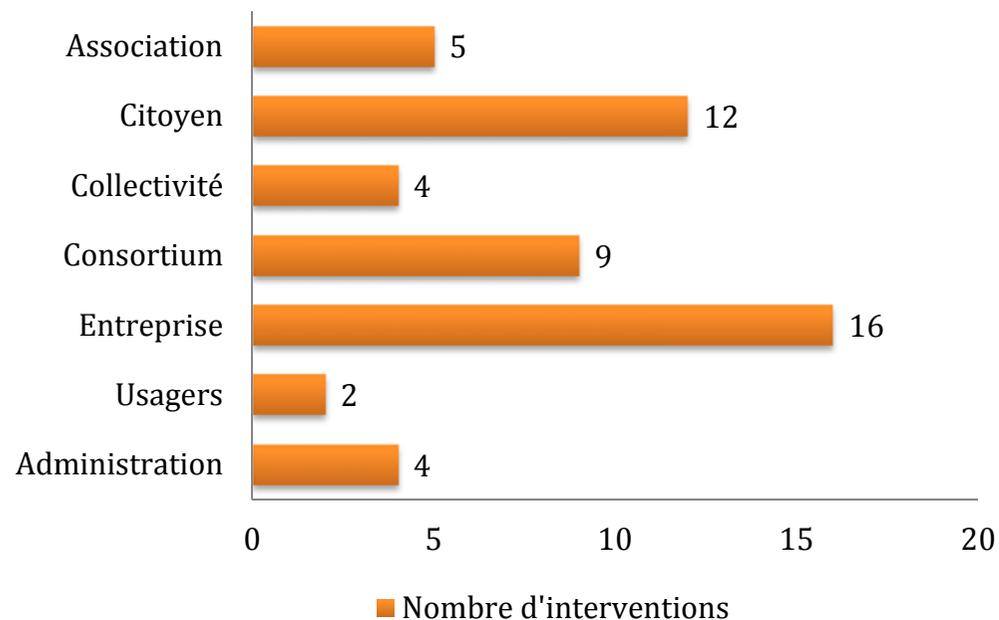


Faits saillants :

- Le registre dominant des interventions est celui de l'interpellation ;
- Une part importante d'interventions citoyennes ;
- La CPDP a eu du mal à s'interposer mais a su quand même diriger le débat, certaines personnes prenant la parole sans la demander au préalable ;
- Une demande de la CPDP de regrouper les questions du même thème non-suivie par les participants, rendant les réponses peu claires et amenant à oublier parfois certaines parties de questions.

✓ Réunion thématique : « La pêche et la sécurité maritime » - La Barre-des-Monts (29/07/2015)

- 64 participants (y compris les membres de la CPDP et du consortium)
- Durée de 3h dépassée (3h30)
- 52 interventions (y compris les membres de la CPDP et du consortium)

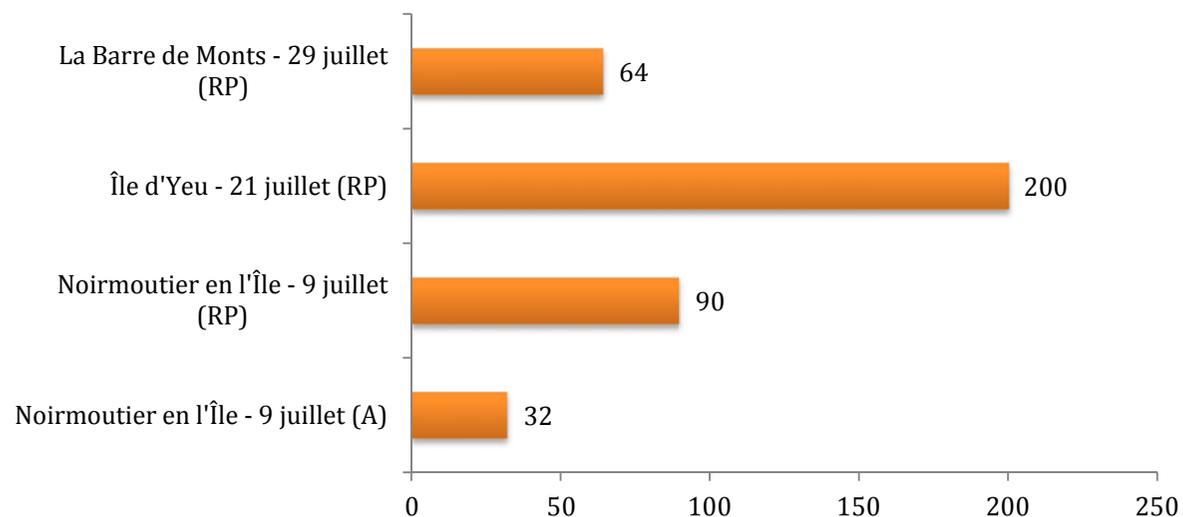


Faits saillants :

- Débat animé et dynamique ;
- Nombreuses interruptions entre participants, mais la CPDP a su mettre de l'ordre durant le débat ;
- Certaines interventions d'opposition au projet ont été applaudies.

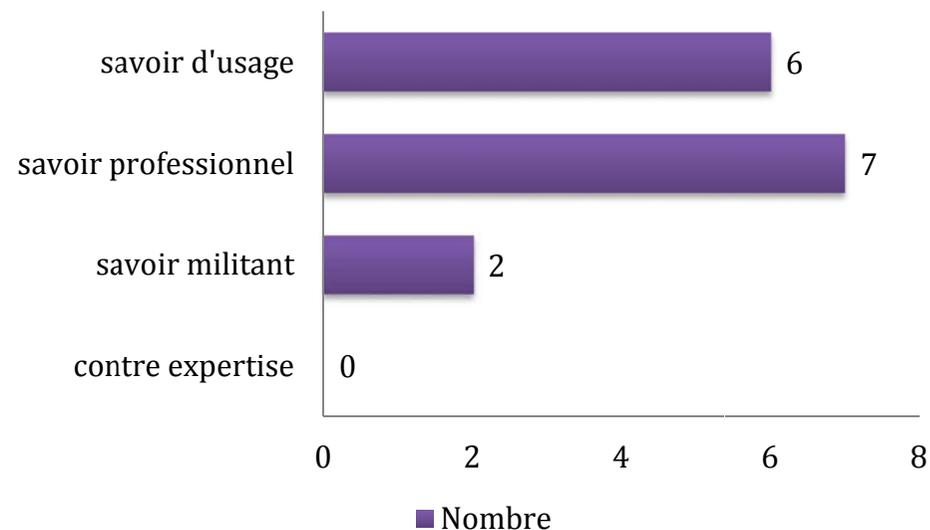
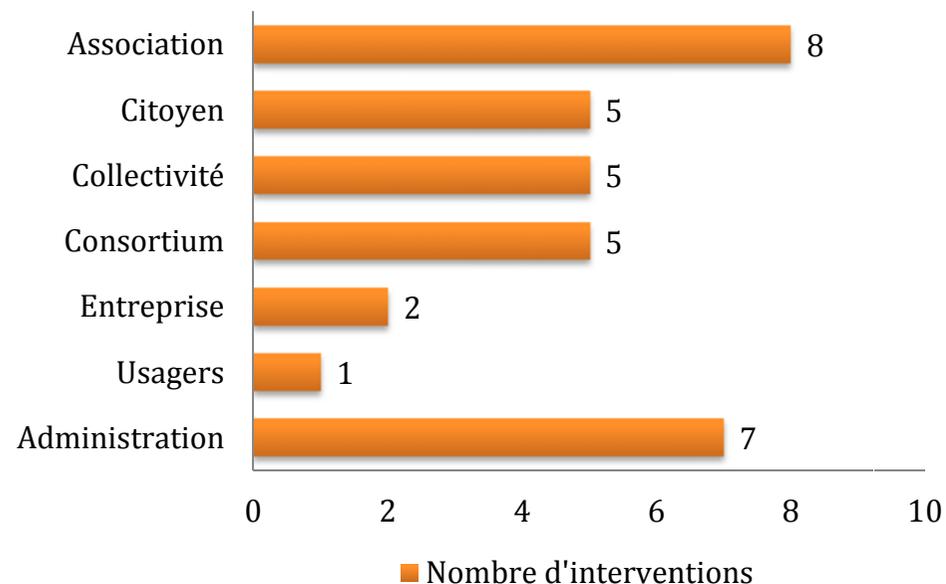
Bilan du mois de juillet :

- Plus de personnes présentes, particulièrement lors des réunions publiques ;
- Le militantisme est sur le devant de la scène (association NENY) ;
- L'interpellation a été le registre de parole le plus utilisé ;
- Le dernier mois du débat a donc été le plus intéressant du point de vue de sa qualité car il a permis un échange plus concret entre les « adhérents » et les « opposants » au projet de parc éolien ;
- La CPDP a su maintenir un débat cordial.



✓ Réunion publique de fermeture – Saint-Hilaire-de-Riez (05/08/2015)

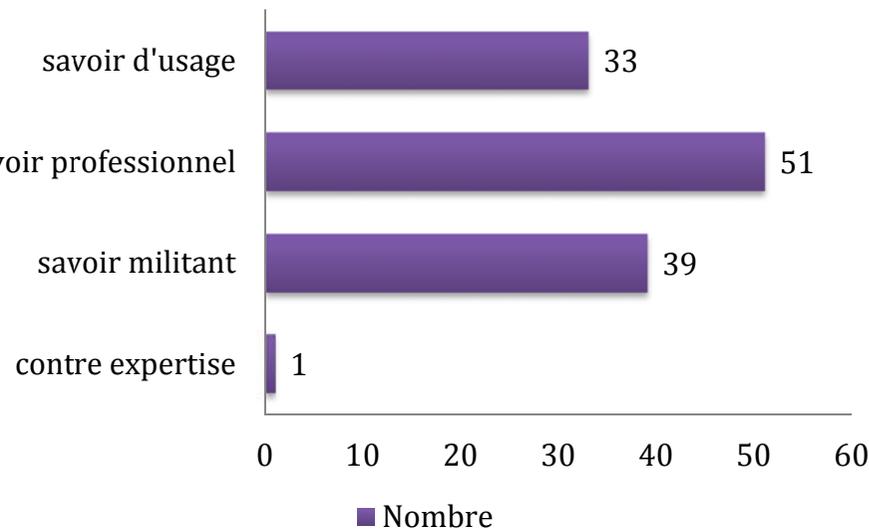
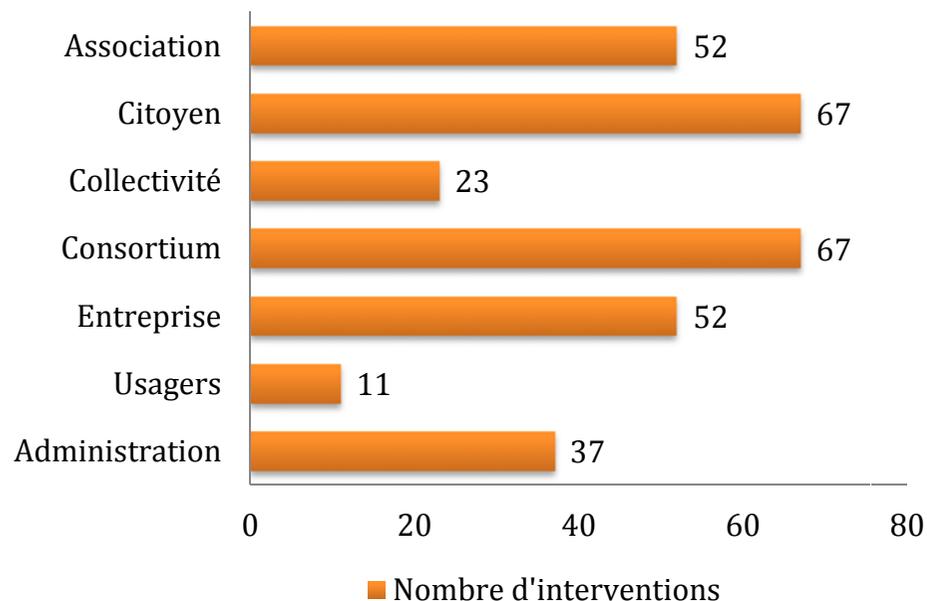
- 130 participants (y compris les membres de la CPDP et du consortium)
- Durée de 3h non atteinte (2h15)
- 33 interventions (y compris les membres de la CPDP et du consortium)



Faits saillants :

- Echanges enrichissants (entre déception et rappels sur la participation du public dans le calendrier de mise en œuvre du projet) de la part de membres d'associations ;
- Le registre des interventions dominant (hors consortium) est celui de l'interpellation ;
- Réunion de fermeture du débat public dynamique.

✓ Synthèse des réunions publiques et des ateliers participatifs (12/05-05/05/2015)



Réunions publiques :

- **Débat en deux temps : faible participation au débat public en mai et juin / participation plus importante à partir de juillet et ce jusqu'à la fin**
- Il faut néanmoins prendre un peu de distance par rapport aux chiffres (du nombre d'intervention) car certaines personnes sont venues à des réunions avec une « double-casquette », pour la plupart des membres d'association bénévoles qui sont aussi des citoyens ;
- Forte présence du consortium dans les interventions (stratégie de communication) ;
- Très peu, voire pas d'argumentations autour d'éléments de contre-expertise au projet ;
- **Manque général d'un réel « débat » sur le fond du projet (opportunité).**

Ateliers participatifs :

- Le nombre de participants est resté stable, entre 20 et 30 personnes à chaque atelier ;
- La mise en place des ateliers a été de plus en plus fluide tout au long du débat, malgré des manques dans la consolidation de leur appareillage méthodologique ;
- **Dans l'ensemble ces ateliers permettent des échanges plus qualitatifs, cette innovation doit dessiner le futur du débat public.**

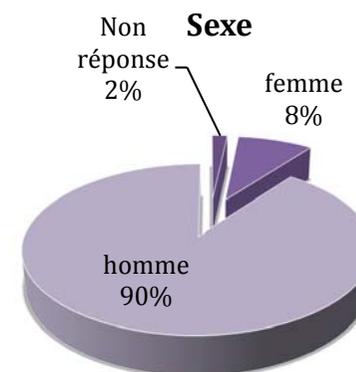
2.2. Traitement et analyse des questionnaires

Dans le cadre du débat public, la CPDP a décidé d'administrer deux questionnaires. L'un en complément d'un atelier avec les lycéens, l'autre qui concerne les participants aux différents types de réunions.

Ainsi, deux lycées de la Roche-sur-Yon ont participé à des ateliers (4 et 11 mai) concernant le projet mais également le rôle du débat public dans la démocratie lors de décisions autour de l'aménagement de nouvelles infrastructures. A la fin des ateliers, un questionnaire a été distribué dans le but de connaître l'avis des lycéens sur le projet. Il était décomposé en plusieurs parties : le profil sociologique, les informations sur le projet, l'avis sur l'atelier et le débat et enfin un encart d'expression d'un commentaire.

Nous avons dans un premier temps opéré une analyse « à plat » permettant d'avoir une idée générale des résultats du questionnaire et de faire ressortir les grandes tendances.

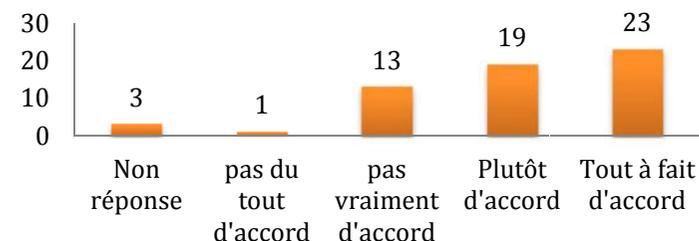
- Concernant les résultats des questionnaires complétés par les lycéens de la Roche-sur-Yon (Lycée Alfred Guitton-Kastler et Saint-François d'Assise), il y a eu 59 réponses.
- Tous les individus sont au lycée ou en BTS, et sont âgés de 17 à 22 ans. Il y a une très forte majorité de garçons, mais cela s'explique par le type de filières sélectionnées (à fort effectif masculin).
- On notera que les lycéens semblent relativement bien informés sur le débat et le projet, 66% ayant lu la plaquette d'information du débat public (particulièrement les élèves de BTS). A contrario, on peut noter que près de 28% n'ont pas répondu.
- Une part non négligeable des lycéens ne s'est pas sentie concernée et intégrée dans le débat, en témoigne les 22% de réponses "pas vraiment d'accord" à la question "Avez-vous pu faire entendre vos arguments?". Toutefois, 81% des interrogés sont plutôt d'accord ou totalement d'accord, avec le fait d'avoir eu des réponses à leur questions.



Comment avez-vous pris connaissance du débat ?	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	17	28,8%
Vous avez visité le site de la CPDP	5	8,5%
Vous avez lu la plaquette d'information du débat public	39	66,1%
Vous avez lu la plaquette sur les comptes facebook/twitter de la CPDP	5	8,5%

- Cependant, 12 personnes estiment que tous les points de vue n'ont pas été pris en compte. On retrouve 14 personnes qui pensent qu'elles n'ont pas pu faire entendre leurs arguments.
- Les lycéens sont également d'accord (supérieur à 80%) avec toutes les affirmations suivantes : neutralité de la CPDP, permet de se forger une opinion, d'enrichir le projet, de confronter les points de vue.
- Seulement une personne sur les 59 enquêtées a estimé que le maître d'ouvrage ne s'était pas montré attentif et à l'écoute.
- Plus de 90% des interrogés pensent que le débat public permet de s'informer sur le projet et environ 85% pensent que le débat public peut enrichir le projet. 95% pensent que le débat public permet de confronter les points de vue. Ces questions, bien que légitimes, ne nous apportent que peu d'informations.
- Cependant certains commentaires soulèvent l'idée qu'avec un projet d'une telle envergure, le débat peut sembler « inutile » à la lumière des sommes d'argent en jeu. Et que l'avis des citoyens peut se voir relayé au second plan.

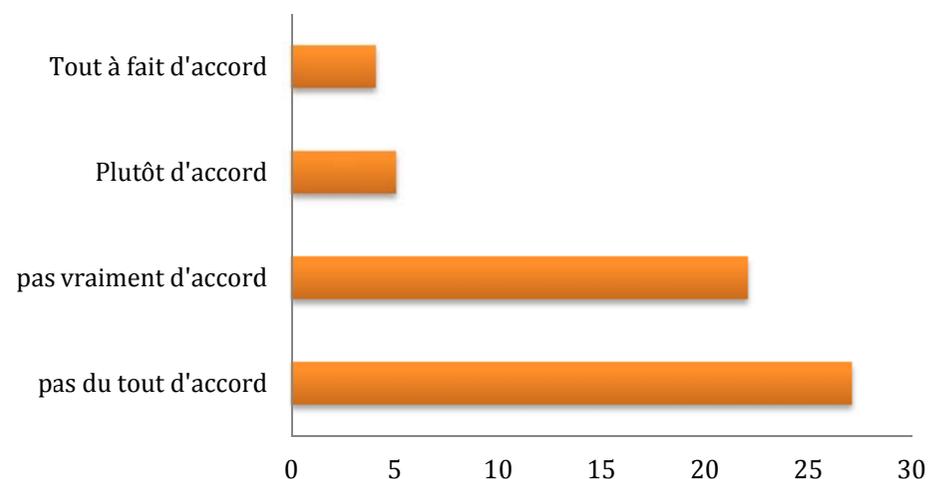
Avez-vous pu faire entendre vos arguments



Avez-vous obtenu des informations sur le projet ?

Non réponse	1	1,7%
Pas du tout d'accord	1	1,7%
Pas vraiment d'accord	3	5,1%
Plutôt d'accord	20	33,9%
Tout à fait d'accord	34	57,6%
TOTAL OBS.	59	100%

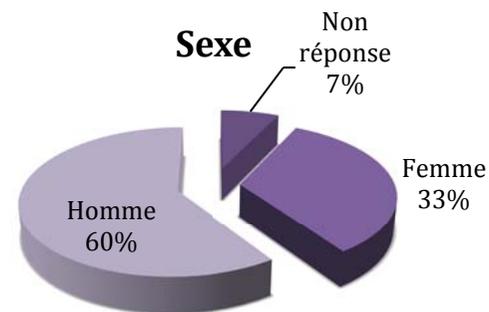
Pensez-vous que le débat est inutile?



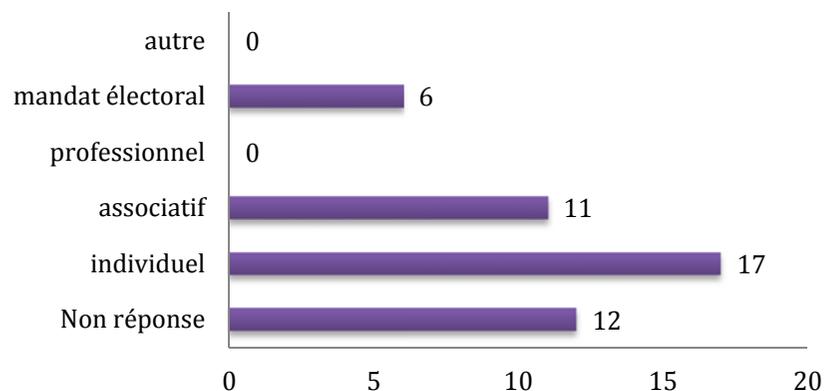
✓ Profil sociologique

Un questionnaire a été distribué lors des réunions publiques et ateliers pour évaluer le débat public sur ce projet. Les questions portaient sur le profil des participants, les modalités de participation au débat, l'appréciation du débat (interventions, arguments *etc.*). Ils se composaient majoritairement de questions fermées ou à échelle (tout à fait d'accord jusqu'à pas du tout d'accord). Une analyse à l'aide du logiciel sphinx a été réalisée : un dépouillement automatique des grandes tendances, une analyse croisée de variable sociologiques (âge, diplôme et statut) et des réponses pour fournir.

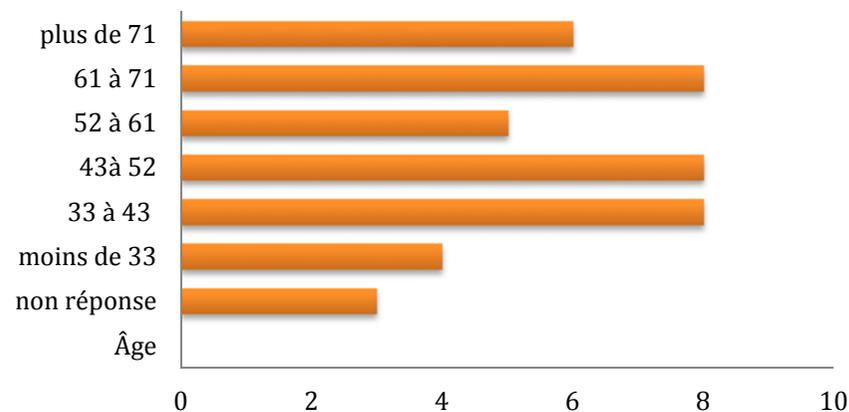
- 42 personnes ont participé au débat et répondu au questionnaire. C'est donc un très petit échantillon sur lequel il est difficile de dégager des tendances.
- 60% des personnes interrogées sont des hommes contre 33% de femmes. La majorité était âgée de plus de 36 ans. L'individu le plus jeune avait 24 ans et le plus âgé avait 80 ans.
- Personne n'est venu à titre professionnel dans notre échantillon, six sont venus sur mandat électoral, 11 à titre associatif et 17 à titre individuel.



Vous êtes venu à quel titre ?



Âge

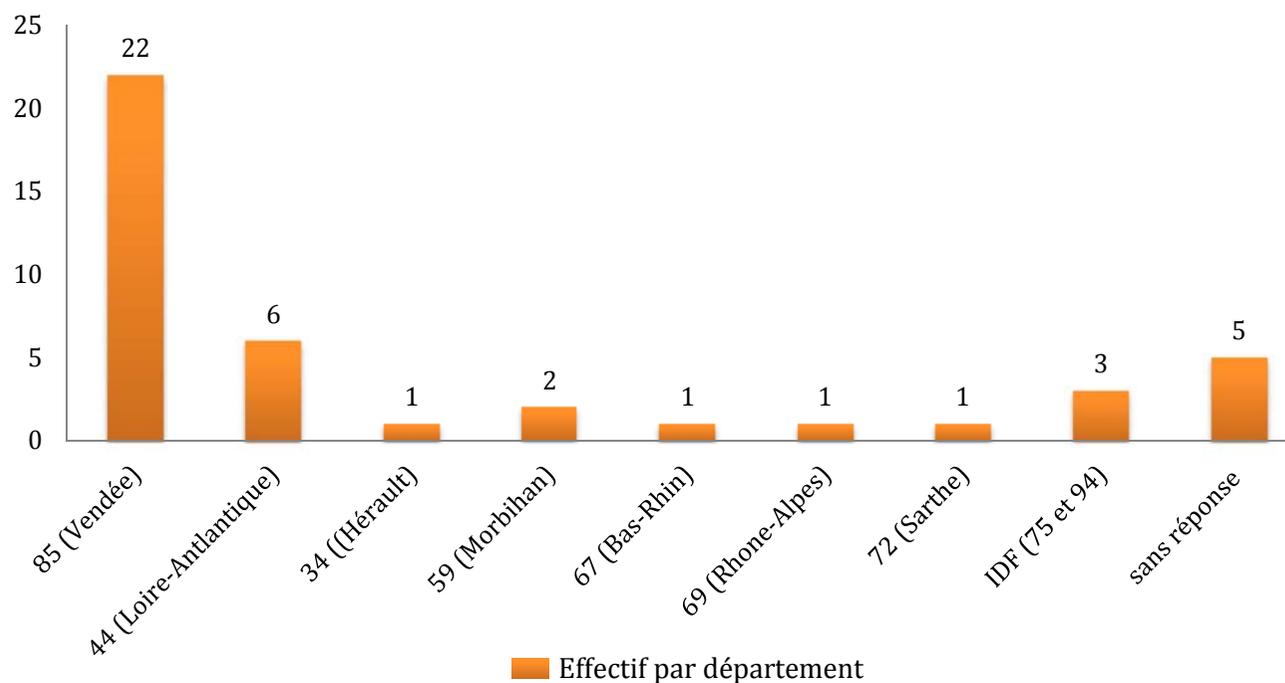


Moyenne d'âge : 53 ans

- Près de la moitié des sondés sont propriétaires et résidents permanents. On peut penser que ces personnes sont plus inquiètes à cause des conséquences sur le paysage, et donc de la valeur de leur bien et de la qualité de leur cadre de vie.
- Le facteur local est aussi très prégnant dans le profil des interrogés, ils viennent majoritairement de Vendée ou de Loire-Atlantique. 70% des participants appartiennent à la région des Pays de la Loire.

Logement	Cités	Fréquence (%)
Non réponse	6	14,3
Résident permanent	19	45,2
Résident secondaire	7	16,7
Propriétaire	18	42,9
Locataire	4	9,5

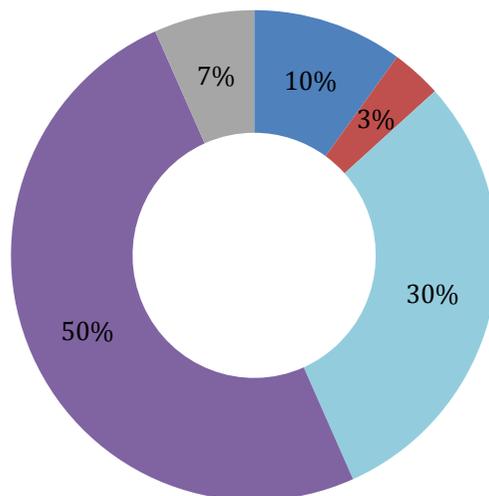
Département des participants



- Le niveau de diplôme est varié, les personnes ayant un diplôme supérieur au baccalauréat sont très majoritaires (62% ont un baccalauréat ou plus). Les personnes ayant répondu au questionnaire ont donc pour la plupart poursuivi des études après 18 ans. Sur le graphique, il faut noter que 12 personnes n'ayant pas indiqué leur niveau de diplôme afin de ne pas tronquer les résultats.

Niveau de diplôme

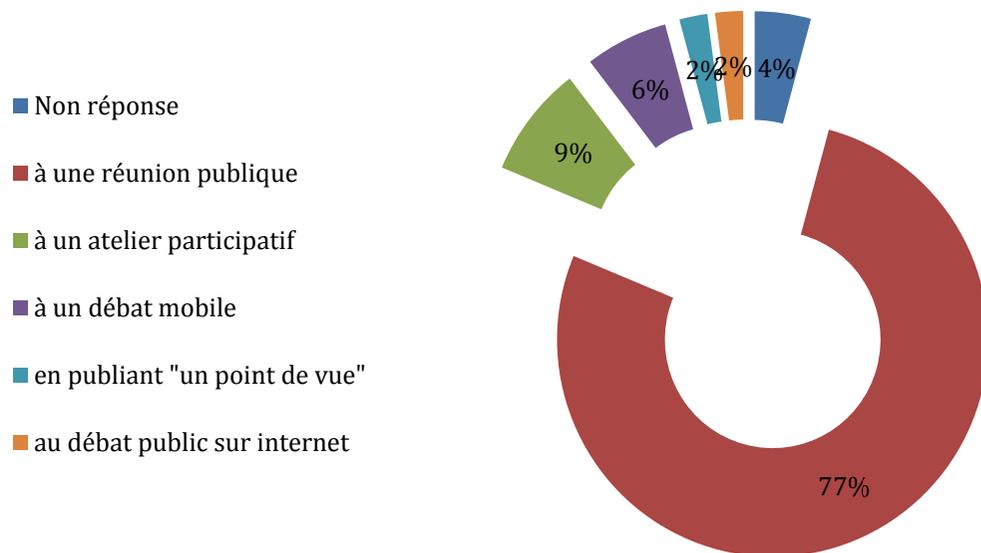
■ BEP/CAP ■ Baccalauréat ■ Licence ■ Master ■ Doctorat



✓ Une participation majoritaire aux réunions publiques

- Sur toutes les personnes présentes ayant répondu au questionnaire, environ 90% avaient déjà participé à une réunion publique. Seulement deux personnes ont quant à elle participé au débat sur internet ou en publiant un point de vue.
- Seulement deux personnes qui ont participé à un atelier participatif ont rempli le questionnaire et trois ont été présentes au débat mobile. La majorité des réponses provient donc des participants aux réunions publiques.

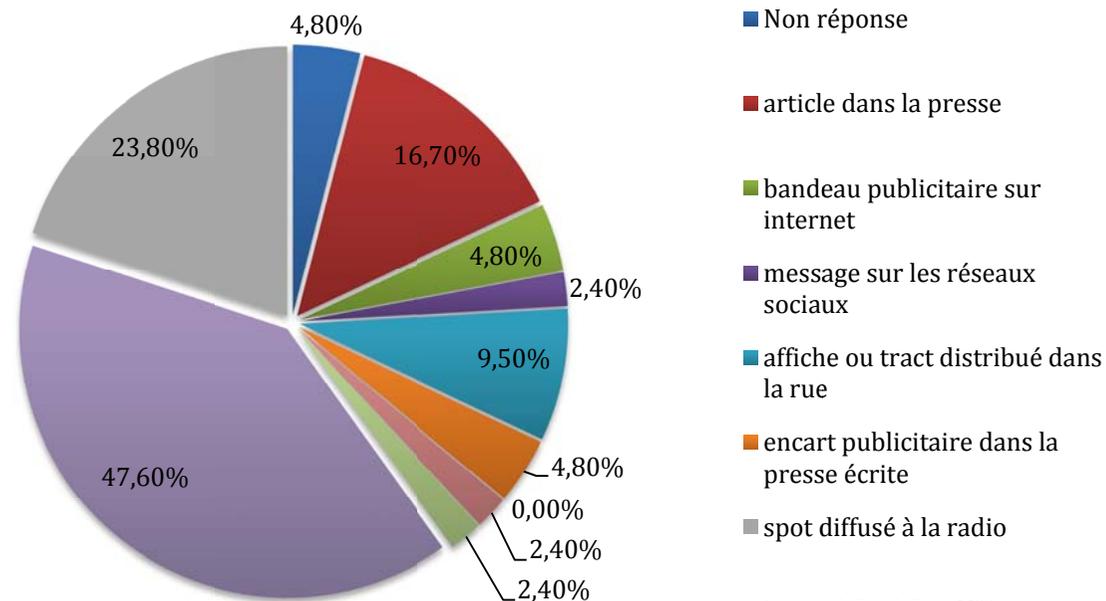
Type de participation au débat



Medium de connaissance du débat

✓ Canal d'information du débat

- Sur ce graphique, on peut voir que l'affiliation à un organisme ou une association est majoritaire (environ 70%) en ce qui concerne le moyen par lequel les individus ont été informés du débat.
- Le deuxième moyen qui a le plus permis de faire connaître le débat est la presse écrite puisque 17% des personnes interrogées l'ont cité dans cette question.
- En revanche, la communication sur les réseaux sociaux n'a pas permis de mobiliser les citoyens (2%), de même que le journal du débat, les spots radio ou les débats mobiles.



- Le choix de communication semble avoir majoritairement reposé sur le bouche à oreille associatif et certains modes de communication n'ont pas été assez utilisés.
- La presse par exemple n'a pas été informée assez tôt des réunions et la diffusion locale n'a pas permis d'attirer des personnes à une plus large échelle.

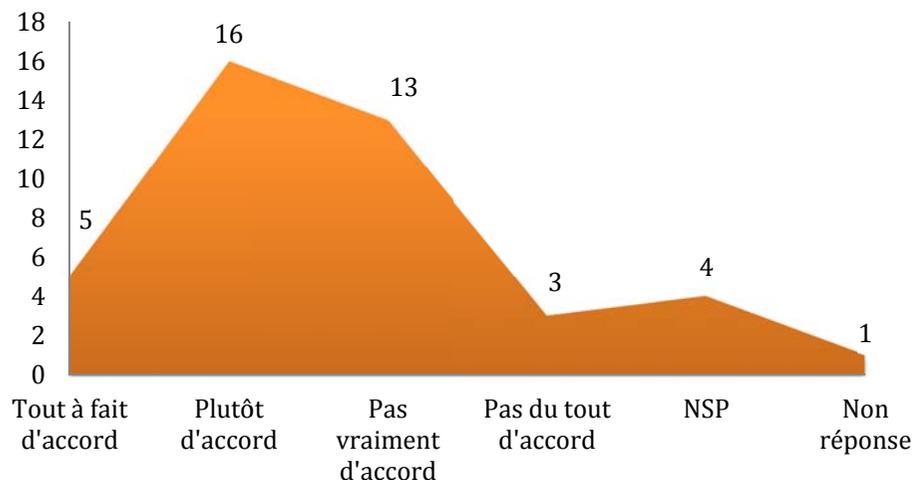
✓ Une mise à disposition de l'information claire et complète

- Ici, le tableau montre que presque six personnes sur dix ayant participé au débat et répondu au questionnaire ont lu le dossier du maître d'ouvrage. Elles sont donc venues en connaissant déjà le projet, ses enjeux et son déroulement.

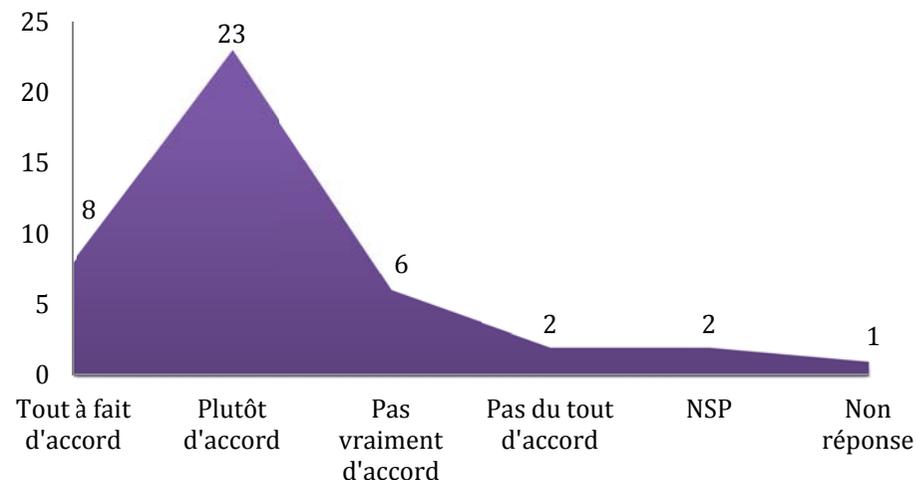
Avez-vous lu le dossier du maître d'ouvrage ?

	Nombre de fois cité	Fréquence (%)
Non réponse	1	2,4
Oui	24	57,1
Non	16	38,1
NSP	1	2,4
Total	42	100

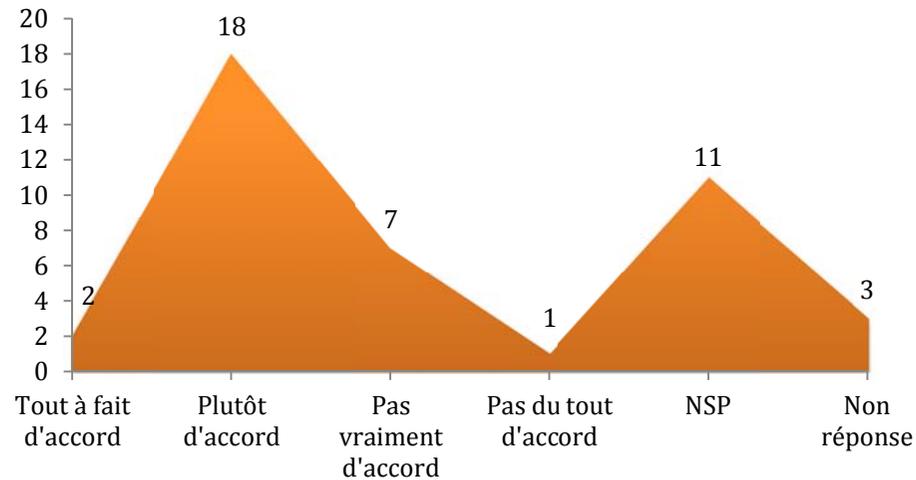
Synthèse complète



Synthèse claire



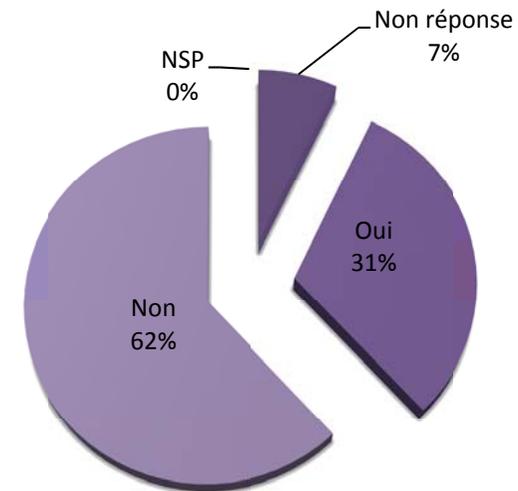
Fiabilité de la synthèse



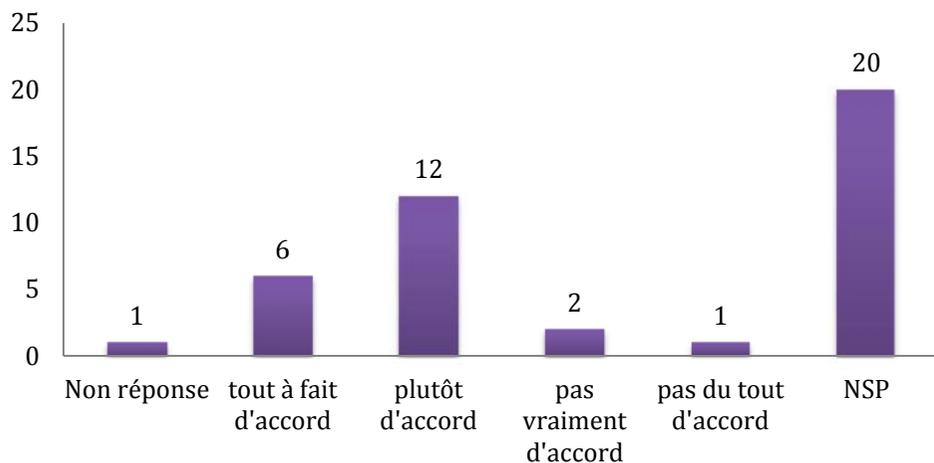
✓ Site internet

- De façon générale la synthèse du maître d'ouvrage a été jugée fiable et plutôt claire. Les avis sont un peu plus partagés quant à son exhaustivité : 38% la jugent plutôt incomplète.
- En revanche, si plus de la moitié des personnes ayant répondu aux questionnaires ont lu le dossier, seulement 31% ont visité le site internet du débat public. Il faut noter que trois personnes n'ont pas répondu à cette question.

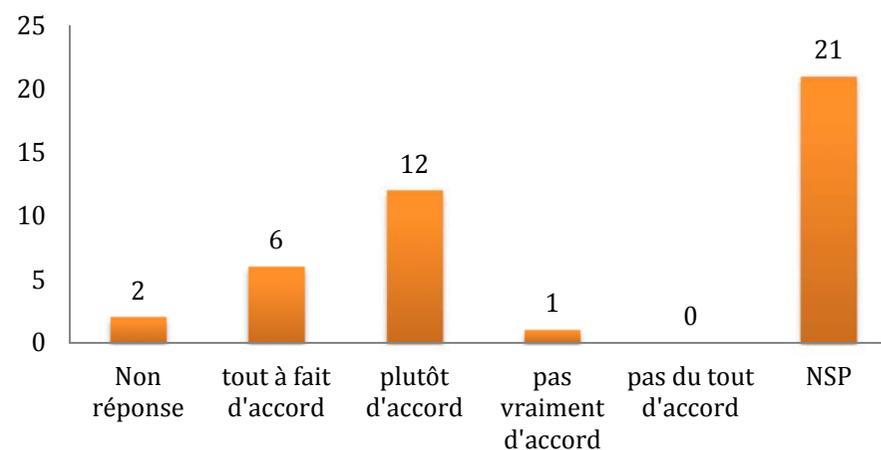
Visite du site internet



Clarté du site

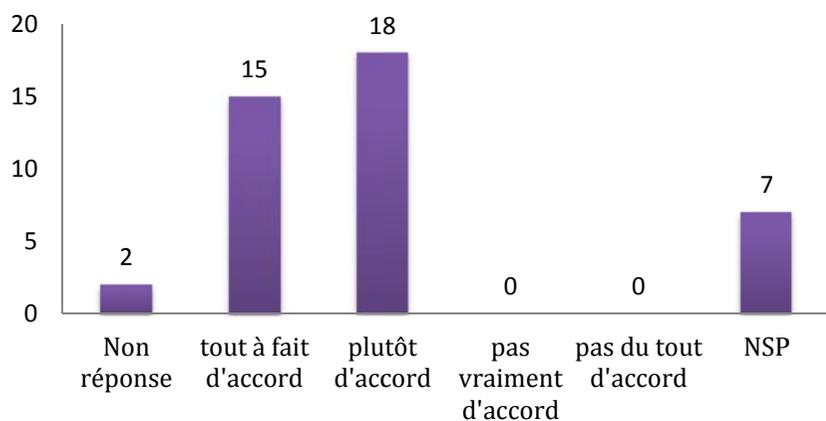


Site compréhensible

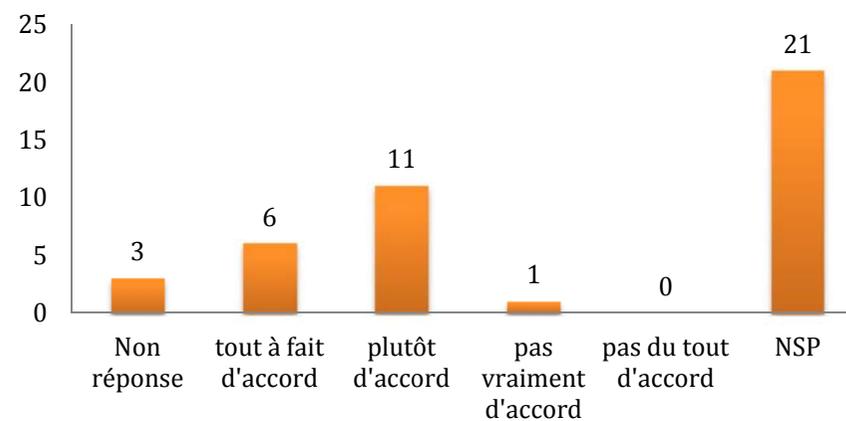


- Ici, beaucoup de personnes ne donnent pas leurs avis car ne connaissant pas le site au moment du questionnaire. Pour les personnes l'ayant consulté, il est clair et compréhensible.

Clarté des modalités du débat sur le journal du débat

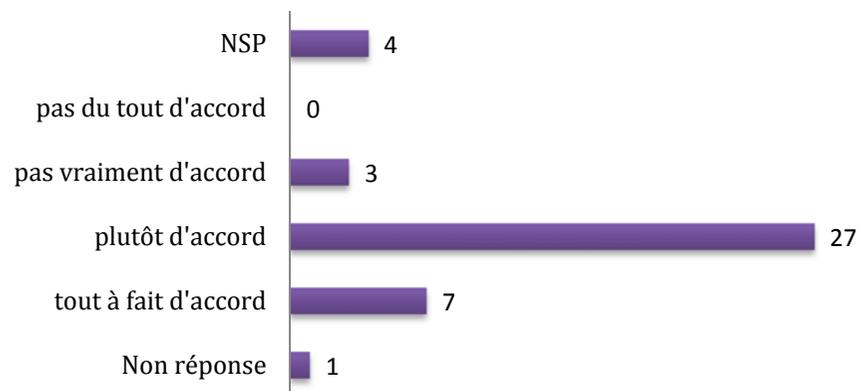


Informations sur le débat public suffisantes sur le site internet

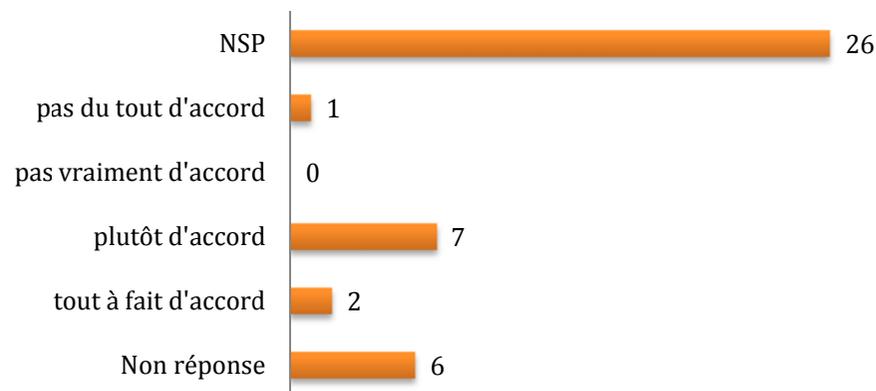


✓ *Les outils du débat*

Lieu et fréquence des rencontres adaptées



Facilité de donner son opinion sur le site internet



- Le site internet étant peu consulté, on peut comprendre qu'une majorité des sondés ne sait pas (NSP et non réponse) s'il est facile d'y donner son opinion. À contrario sur les lieux et fréquences des réunions, ils s'expriment davantage et pensent que les modalités sont adaptées.

Le débat public a permis de :

	S'informer		Se forger une opinion		Exprimer son opinion	
Non réponse	1	2,4%	1	2,4%	2	4,8%
Tout à fait d'accord	22	52,4%	10	23,8%	11	26,2%
Plutôt d'accord	16	38,1%	19	45,2%	13	31%
Pas vraiment d'accord	3	7,1%	8	19,1%	3	7,1%
Pas du tout d'accord	0	0%	0	0%	0	0%
NSP	0	0%	4	9,5%	13	31%
TOTAL OBS.	42	100%	42	100%	42	100%

- Selon les personnes interrogées, la CPDP s'est montrée relativement neutre vis-à-vis du projet et du maître d'ouvrage : les modalités « tout à fait d'accord » et « plutôt d'accord » regroupent respectivement 19 et 23 personnes.

- La CPDP a aussi permis de se forger une opinion et d'obtenir des informations sur le projet. On peut aussi voir un autre chiffre se dégager : 13 personnes ne savent pas si leur opinion a été entendue au cours du débat.

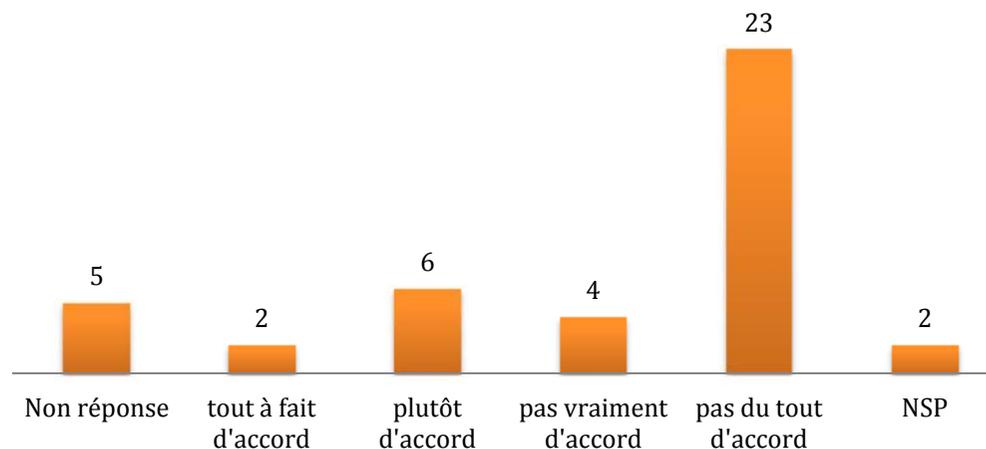
- En revanche, la CPDP a été jugée plus sévèrement sur l'expression des opinions de chacun. En effet les citoyens ont répondu à plus 50% que la CPDP n'a pas permis l'expression de tous les points de vue quel que soit le statut. Cette analyse mériterait d'être approfondie.

- L'ensemble du débat a été jugé neutre et impartial sauf lorsqu'il s'agit de l'expression des personnes selon le statut. C'est une tendance contradictoire avec le reste des avis recueillis. Certains pensent donc que le statut a eu un rôle dans la possibilité de s'exprimer au sein du débat.

La CPDP est-elle neutre ?

	Vis-à-vis projet		Vis-à-vis maître d'ouvrage	
Non réponse	2	4,8%	3	7,1%
Tout à fait d'accord	10	23,8%	15	35,7%
Plutôt d'accord	18	42,9%	18	42,9%
Pas vraiment d'accord	7	16,7%	5	11,9%
Pas du tout d'accord	3	7,1%	1	2,4%
NSP	2	4,8%	0	0%
TOTAL OBS.	42	100%	42	100%

CPDP a permis l'expression de chacun quelque soit le statut

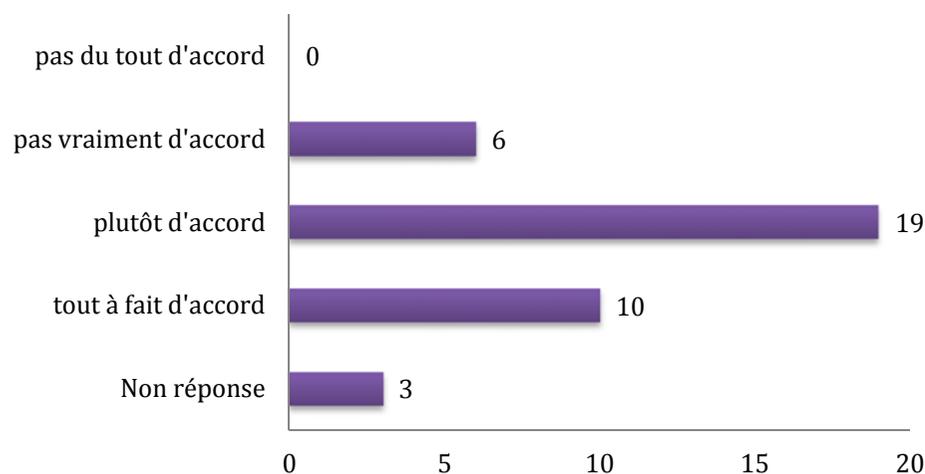


✓ Les intervenants

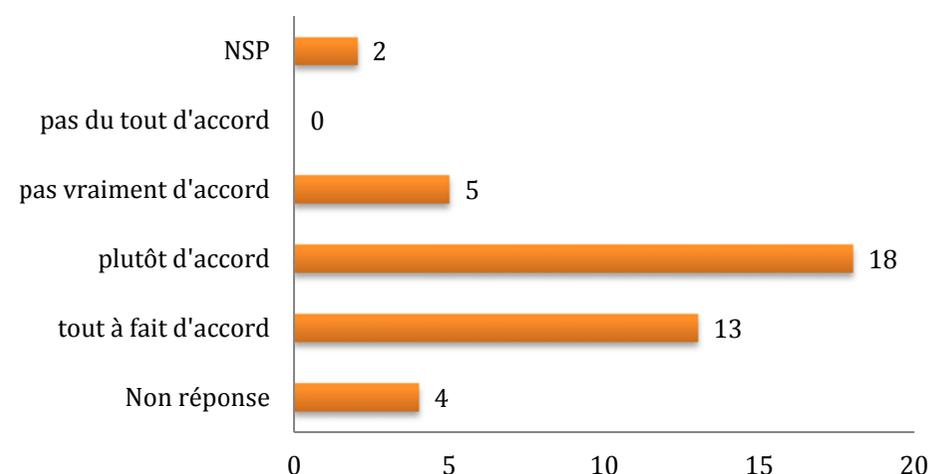
- Les intervenants ont été jugés pertinents pour la majorité des sondés (36 sur 42). Seule une personne n'est pas vraiment d'accord, et en ce qui concerne les autres, ils n'ont pas d'avis ou n'ont pas répondu. Les interventions ont donc été jugées utiles lors des réunions publiques.

Pertinence des intervenants	Réponse (nb)	Fréquence
Non réponse	3	7,1%
Tout à fait d'accord	15	35,7%
Plutôt d'accord	21	50%
Pas vraiment d'accord	1	2,4%
Pas du tout d'accord	0	0%
NSP	2	4,8%

Maître d'ouvrage a répondu aux questions



Maître d'ouvrage à l'écoute des arguments

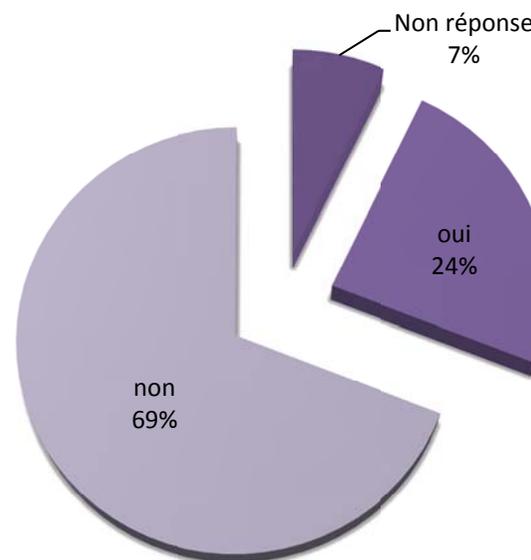


- Le maître d'ouvrage et ses représentants ont globalement été perçus comme étant à l'écoute des arguments en opposition avec le projet, même si cinq personnes ne sont pas vraiment d'accord.

✓ Utilité du débat

- Les débats ont permis d'enrichir le projet pour les deux tiers des personnes interrogées. De même, des informations utiles ont été apportées pour mieux comprendre le projet pour 90% d'entre eux. Mais ils estiment que ce genre de débat est inutile à 60%. On peut penser que contrairement aux lycéens (questionnaires), les répondants considèrent que leurs avis ne feront pas changer réellement les choses. On peut cependant noter que seulement cinq personnes ont exprimé leur insatisfaction par rapport au débat.
- Pour la majorité d'entre eux il s'agissait d'un premier débat, on peut penser que les 24% de « oui » concernent les membres d'associations par exemple ou de personnes sous mandat électoral. En effet, si l'on croise le titre auquel sont venus les individus lors de la réunion publique avec leur participation antérieure à un débat, la moitié de ceux qui sont venus en tant que politicien ou associatif avait une expérience préalable contre moins de 20% de ceux venus à titre individuel. Il faut toutefois nuancer ce chiffre car les citoyens venus à titre personnel sont plus nombreux que les autres.

Participation antérieure à un débat public



2.3. Analyse croisée

À la suite de l'analyse « à plat », nous avons opéré une analyse croisée permettant de confronter plusieurs variables sociales, et de voir s'il y a corrélation entre elles. Ici, nous avons choisi le sexe, le statut de participation à la réunion et le niveau de diplôme. Ces deux types d'analyses sont complémentaires pour avoir une vision d'ensemble de l'opinion des individus sondés

✓ En fonction du sexe

- Un peu moins de la moitié des femmes ont lu le dossier du maître d'ouvrage contre les deux tiers des hommes. Les hommes sont aussi plus nombreux à avoir consulté le site internet malgré un pourcentage global plus faible (31%) que pour le dossier.

Site	Non réponse	Femme	Homme	Total
Non réponse	0	2	1	3
Oui	0	3	10	13
Non	3	9	14	26
Total	3	14	25	42

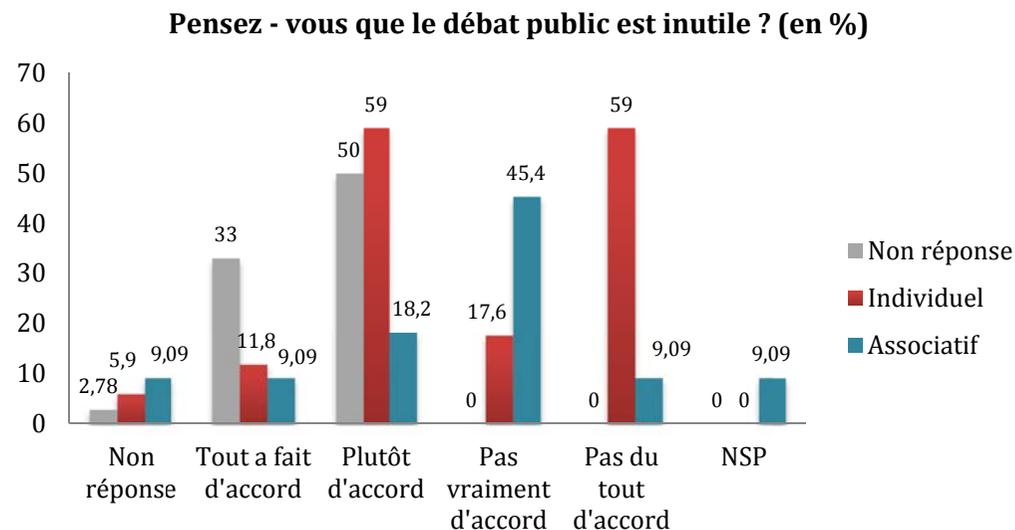
- Les femmes sont plus nombreuses en pourcentage à penser que la CPDP ne permet pas à chacun d'exprimer son opinion en fonction de son statut (pas du tout d'accord : 70%) contre la moitié des hommes et 64% si on ajoute la modalité « pas vraiment d'accord ».

Lecture du dossier du maître d'ouvrage en fonction du sexe

Lecture dossier	Non réponse	Femme	Homme	Total
Non réponse	0	1	0	1
Oui	1	6	17	24
Non	2	7	7	16
NSP	0	0	1	1
Total	3	14	25	42

Expression de chacun	Non réponse	Femme	Homme	Total
Non réponse	2	1	2	5
Tout à fait d'accord	0	1	1	2
Plutôt d'accord	0	1	5	6
Pas vraiment d'accord	1	0	3	4
Pas du tout d'accord	0	10	13	23
NSP	0	1	1	2
Total	3	14	25	42

- Les hommes et les femmes ont des pourcentages similaires quant à l'utilité du débat. On peut toutefois observer que les femmes sont plus nombreuses à avoir choisi la modalité « plutôt d'accord » quant à l'inutilité du débat public.



- Si l'on fait une comparaison par sexe, seulement 2 femmes sur 14 avaient une expérience préalable des débats publics pour 8 hommes sur 27. Il y a donc un rapport du simple au double parmi les sondés.
- 71% des hommes présents et qui ont répondu au questionnaire étaient là à titre individuel. En revanche les femmes sont à 45% venues dans le cadre d'une association.
- D'un point de vue général, ce sont donc les hommes qui se sont le plus investis dans ce débat public.

Avez-vous déjà participé à une réunion publique ?

Expérience antérieure	Non réponse	Femme	Homme	Total
Non réponse	2	1	0	3
Oui	1	2	8	10
Non	1	11	17	29
Total	3	14	25	42

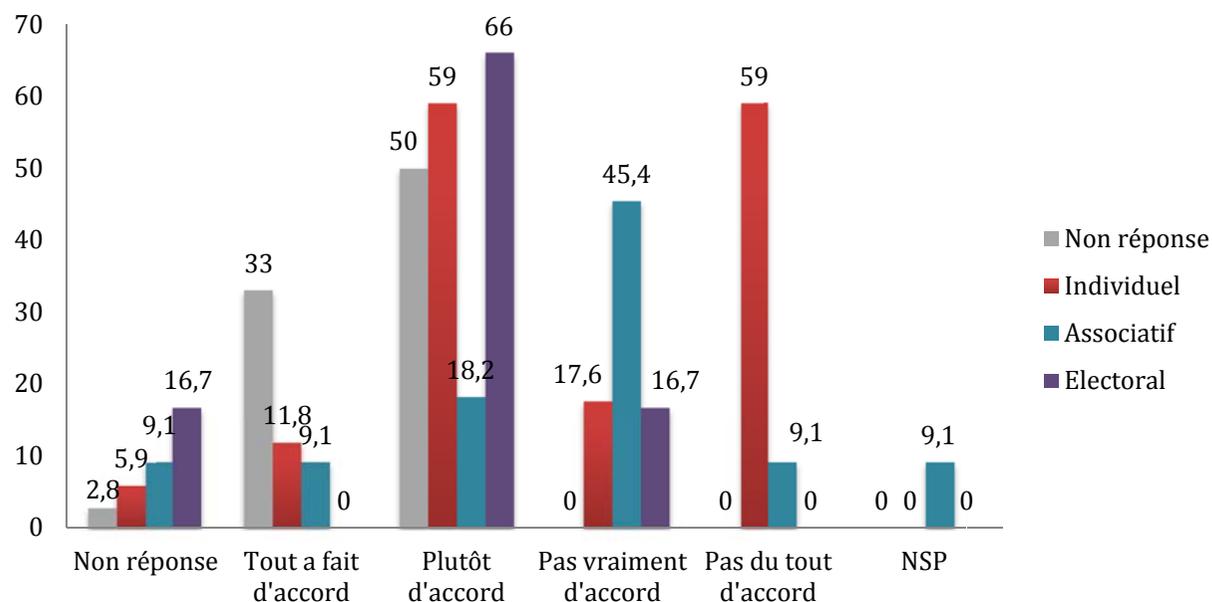
✓ En fonction du statut

- A titre individuel, une personne sur deux a lu le dossier du maître d'ouvrage. Les personnes présentes au titre d'un mandat électoral avaient pour les deux tiers lu ce dossier. Les membres d'associations sont les plus nombreux à avoir lu ce dossier puisqu'ils sont 82%.
- Ces tendances sont similaires si on prend la visite du site internet. 29% des citoyens venus à titre individuel l'ont visité, aucune personne engagée dans la vie politique et 64% pour les membres d'associations.
- 65% des personnes venues à titre individuel, électoral ou associatif estiment que la CPDP n'a pas garanti à chacun les moyens de s'exprimer en fonction du statut. C'est donc un ressenti général.
- En revanche on observe des différences quant à l'utilité du débat public. Les associations sont majoritairement en désaccord avec la question (Pensez-vous que le débat public est inutile ?). Seulement 20% d'entre eux adhèrent à cette affirmation. Ce n'est pas le cas des citoyens et des représentants électoraux qui ne voient pas l'utilité de ce genre de débat à plus de 50% pour la modalité de réponse « plutôt d'accord ».

Lecture du dossier du maître d'ouvrage

	Non réponse	Individuel	Associatif	Mandat électoral	Total
Non réponse	1	0	0	0	1
Oui	5	8	9	4	26
Non	6	8	2	2	18
NSP	0	1	0	0	1
Total	12	17	11	6	46

Pensez-vous que le débat public est inutile ? (en %)



- Dans l'ensemble, la majorité des personnes ayant répondu à ce questionnaire s'estime satisfaite du débat. On peut toutefois noter que quatre personnes venues à titre individuel ne sont pas du tout d'accord. Les membres des associations sont neutres pour quatre d'entre eux et sont au minimum plutôt satisfaits, voire très satisfaits pour une majorité.

✓ En fonction du diplôme le plus élevé

- Il faut noter pour commencer que 15 personnes n'ont pas répondu à la question du diplôme le plus élevé obtenu. Il est donc très difficile de tirer des résultats concluants. De plus, il y a une forte représentation de personnes diplômées à bac +5 (niveau master).
- Sur les 24 personnes ayant lu le dossier du maître d'ouvrage et répondu au questionnaire, huit d'entre elles ont un master et deux ont fréquenté une licence. Pour ceux qui ne l'ont pas lu, les chiffres ne sont pas significatifs, on pourra noter que deux ont un baccalauréat et deux un bac +3.
- La lecture du dossier du maître d'ouvrage est donc influencée par le niveau de diplôme. De même, sur les neuf personnes ayant consulté le site internet, six d'entre elles ont obtenu un bac +5. Parmi les personnes ayant eu un bac +5, six d'entre elles pensent que la synthèse du maître d'ouvrage est claire et fiable. Sur 10 personnes ayant un bac +5, huit pensent que le débat public est inutile.

Avez-vous déjà participé à un débat public ?

	Non réponse	BEP/CAP	Baccalauréat	Licence	Master	Doctorat
Non réponse	3	0	0	0	0	0
Oui	4	0	0	2	3	0
Non	8	2	1	6	10	2
Total	15	2	1	8	13	2

- Au travers de l'analyse du questionnaire distribué par la CPDP, nous pouvons observer beaucoup de non réponses, ou de personnes ne donnant pas leurs avis. Il y également des réponses contradictoires au sein de ce questionnaire. Aussi, **nous pouvons seulement émettre des hypothèses devant le peu de réponses disponibles.**
- Les questionnaires collectés ont permis de dégager quelques chiffres importants :
 - Il y a eu beaucoup de réponses de la part des membres d'associations, par rapport aux citoyens venus à titre personnel. Les membres d'associations représentent 25% des sondés ;
 - Les hommes sont beaucoup plus nombreux à avoir donné leur avis par questionnaire (60%). Ils sont également plus nombreux à avoir pris la parole lors des réunions du débat public ;
 - **Les jeunes sont minoritaires, 71% des sondés ayant plus de 36 ans ;**
 - Il y a eu une participation locale forte et majoritairement vendéenne (50% des répondants) ;
 - Les associations ont permis aux participants de venir au débat pour presque les trois quarts ;
 - Les participants ont lu, dans l'ensemble, le dossier du maître d'ouvrage mais n'ont pas consulté le site internet ;
 - Le débat a été jugé utile pour obtenir des informations et se forger une opinion pour 80% des personnes des répondants ;
 - **En revanche le débat est jugé inutile pour plus de la moitié, et il ne permet pas à chacun de s'exprimer, et ce quel que soit son statut.**
- Concernant l'analyse croisée, l'analyse sur l'effet de l'âge n'a pas pu être faite, les répondants se trouvant très majoritairement dans la catégorie 50 ans et plus. Néanmoins, ce type d'analyse nous permet d'observer que **le débat public est finalement socialement sélectif (majoritairement des hommes, relativement âgés, de fait retraités, et ayant suivis des études supérieures).**

2.4. Analyse du plan de communication

Le plan de communication du projet de parc éolien en mer des îles d'Yeu et de Noirmoutier a été organisé, par la CPDP, en deux phases. La première phase s'est déroulée avant le lancement du débat public. L'objectif était d'informer la population de la mise en place de celui-ci. Ainsi, plusieurs opérations de communication ont été effectuées sur les villes littorales potentiellement impactées par le projet éolien, entre Beauvoir-sur-Mer et Les-Sables-d'Olonne.

Affichage et boîtage

- Un affichage A3 a été placardé dans les villes littorales du territoire d'action de la CPDP, dix jours avant le lancement des débats qui annonçait les différentes réunions publiques à venir ;
- 57000 prospectus ont été déposés dans les boîtes aux lettres une semaine avant les réunions et ateliers publics. Théoriquement, la quasi-totalité de la population de la zone littorale ciblée a été informée.

Médias

- Six journaux papiers, locaux (*Le Courrier du Pays de Retz, Les Sables, Le Courrier Vendéen, Le journal du Pays Yonnais, Ouest France, Presse Océan*), ont diffusé l'information, essentiellement la semaine 19, soit une semaine avant le premier débat ;
- Trois radios locales (*Radio France Bleu Loire Océan, Radio Neptune, NOV FM*) ont été ciblées par la CPDP pour diffuser l'information (6x 30 secondes 7j/7 pendant deux semaines à partir du 6 mai et pendant 14 semaines sur NOV FM), soit une semaine avant le lancement des débats.
- Internet a été un moyen de communication très utilisé lors de cette première phase, via les sites internet des journaux (*Courier du Pays de Retz, Les Sables, le journal du Pays Yonnais*), grâce à des « Méga bannières » présentes pendant trois semaines (semaines 19, 20, 21) et notamment via les réseaux sociaux (*Facebook, Twitter*).

La seconde phase du plan de communication s'est concentrée sur les villes accueillant le débat, ainsi que les villes voisines. Comme lors de la première phase, les mêmes outils de communication ont été utilisés.

Affichage et boîtage

- Un affichage A3 a été placardé dans les villes (commerces et lieux publics) accueillant le débat, environ une semaine avant leur tenue. Lors des jours de réunions, une signalisation a été mise en place pour indiquer le lieu des débats.

Médias

- Dans le but de prévenir la population de la tenue d'une réunion publique, la CPDP a choisi de passer l'information via quatre journaux (*Le Courrier du Pays de Retz, Les Sables, Le Courrier Vendéen, le Journal du Pays Yonnais*). Le Courrier Vendéen a été le journal le plus utilisé pour diffuser les informations (cinq parutions, toutes les deux semaines environ).
- Deux radios ont été choisies pour diffuser les informations vis-à-vis du parc éolien en mer (*Radio Neptune et France Bleu Loire Océan*).
- Internet a été un outil de communication, à travers les sites de certains journaux locaux (*Courrier du Pays de Retz, Les Sables, Le Courrier Vendéen*) grâce à des « Méga bannières » pendant trois et neuf semaines.

Afin de pouvoir répondre aux interrogations de la CPDP sur la faible participation du public au débat dans un premier temps (mai et juin), nous avons rencontré Thibaud Grandsire, responsable de la communication au sein de la CPDP. L'objectif était de confronter nos observations empiriques aux explications de M. Grandsire, dans l'optique de dégager des points à améliorer. En premier lieu, **le budget alloué à la communication, soit environ 50 000 euros, n'est peut-être pas suffisant pour développer une opération de communication au vu de l'importance de ce projet.** Ensuite, on peut relever d'autres freins à la communication, comme une réglementation plus stricte en matière d'affichage sur les littoraux, ou encore le fait que peu de commerçants sollicités aient accepté un affichage sur leur vitrine, surtout pour des affiches supérieures au format A3. Nous avons aussi abordé la question de l'élargissement de l'aire d'affichage aux communes rétro-littorales. **Le cœur du problème est donc de trouver un juste milieu dans l'échelle du territoire à cibler et sur une charte graphique communicative (d'autant plus en période estivale).**

PARTIE III : Bilan du débat public

3.1. Un bilan contrasté

Pour établir notre bilan du débat public du projet de parc éolien en mer des îles d'Yeu et de Noirmoutier, nous nous sommes appuyés sur les faits saillants de nos divers analyses et observations (questionnaires y compris), afin d'alimenter les critères d'évaluation que nous avons préalablement précisés.

Avant même de présenter le bilan de notre évaluation dans le détail, un point essentiel est à considérer : **la faible participation du public à ce débat**. Elle peut être expliquée par la combinaison de plusieurs facteurs, dont notamment, les caractéristiques du projet, la sociologie du territoire vendéen et la stratégie de la CPDP dans le format actuel du débat public. S'il nous est difficile d'apporter des éléments d'explications concernant les caractéristiques du projet et la sociologie du territoire vendéen, nous tenterons d'en apporter à propos de la stratégie de la CPDP dans le cadre actuel du débat public. En outre, notre proposition de fonder notre évaluation sur la valeur (au sens de plus-value) apportée par le débat public du projet de parc éolien en mer des îles d'Yeu et de Noirmoutier dans son processus d'élaboration, s'en trouve d'autant plus pertinente, dans l'optique d'apporter des propositions concrètes, afin d'améliorer la pratique du débat public.

Le débat public du projet de parc éolien en mer des îles d'Yeu et de Noirmoutier remplit-il sa mission d'information et de consultation? Oui, incontestablement au vu de nos observations sur le terrain, et de l'analyse des questionnaires de la CPDP. Néanmoins, cette mission d'information et de consultation nous semble ne pas répondre aux enjeux de ce que doit être le débat public aujourd'hui. Aussi, nous constatons qu'il doit **aller « au-delà », en s'inscrivant pleinement dans un processus de démocratie délibérative, et non seulement dans une vision consultative**.

Critères (<i>indicateurs</i>)		Définition
Ouverture participative	1	<i>Diversité</i> Diversité des profils sociologiques présents
	2	<i>Transparence</i> Accès "physique" et "social" au débat public

1-Diversité

- + Organisation d'une rencontre auprès de lycéens et de BTS de deux établissements vendéens pour inclure les « citoyens de demain »
- + Diversité des lieux choisis dans le territoire d'action de la CPDP (observation complète)
- Faible participation du public féminin, des moins de 36 ans (excepté les lycéens des deux établissements ciblés), ainsi que des personnes ayant une activité professionnelle et des moins diplômés (questionnaire)

- Faible renouvellement des participants intervenant de réunion en réunion (observation complète)
- Des horaires mal choisis pour capter des populations actives (exemple : ateliers à 15h en semaine) (observation complète)

2-Transparence

- + Salles avec grande capacité d'accueil et une scène permettant une bonne visibilité des intervenants (observation complète)
- + Mise en place de partenariats avec des associations et des collectivités afin de mieux informer le public (plan de communication)
- + Une importante documentation à disposition des participants au débat, un dossier du maître d'ouvrage jugé clair et fiable, un site internet jugé clair (questionnaire)
- Faible visibilité de l'affichage et choix de la charte graphique (neutre et terne) du débat très peu communicative (observation complète)
- Boîtage réalisé tardivement. Diffusion de l'information via des radios visant un public plutôt âgé et une communication générale trop « locale » (plan de communication)
- Disposition et organisation des réunions publiques instaurant une distance entre les orateurs et leurs interlocuteurs (observation complète)
- Emplacement isolé du débat mobile du festival « à tout vent » à Notre-dame-de-Monts (observation complète)
- Faible fréquentation du site internet des participants au débat (questionnaire)

Intégration sociale	3	Niveau d'intervention	Poids du dispositif débat public dans la décision finale
	4	Capacité d'empowerment	Elargissement du pouvoir d'action des citoyens

3-Niveau d'intervention

- + Mission d'information bien remplie malgré les insuffisances au travers de différents canaux et à l'aide de divers outils (observation complète)
- Utilité du débat questionnée pour influencer réellement le projet (questionnaire)
- Budget alloué à la communication limité et limitant (entretien Responsable communication)

4-Capacité d'empowerment

- + Enregistrement et retranscription sur le site internet de la CPDP des réunions et ateliers participatifs pour les personnes qui n'ont pas pu se déplacer
- + Expérimentations (ateliers participatifs et débats mobiles) pertinentes pour renouveler le dispositif débat public
- + Mise en place des cahiers d'acteurs

- Faible affluence et participation des citoyens (observation complète)
- Organisation d'une seule réunion publique sur un territoire clé : l'Île d'Yeu (observation complète)
- Non-organisation d'un atelier participatif sur un territoire clé : l'Île d'Yeu (observation complète)
- Lieux et dates choisis pour les débats mobiles trop touristiques, de ce fait rencontre avec une population peu impliquée ou seulement par le volet « pollution visuelle » (observation complète)

Capacité dialogique	5	<i>Temps imparti au débat</i>	Appréciation du temps nécessaire au dialogue
	6	<i>Qualité des échanges</i>	Possibilité pour l'ensemble des participants de pouvoir s'exprimer
	7	<i>Qualité des arguments</i>	Echange de raisons par une argumentation constructive

5-Temps imparti au débat

- + Temps de dialogue bien encadré par la CPDP (observation complète)
- Présentations des intervenants laissant moins de temps à la prise de parole des participants aux débats (observation complète)
- Rigidité de l'organisation du débat et présentation introductive trop longue et redondante à chaque réunion, donc manque de spontanéité et de dynamisme (observation complète)

6- Qualité des échanges

- + Diversité des outils utilisés pour permettre l'expression des participants (observation complète)
- + Bonne évolution de la qualité des ateliers participatifs et des réunions (plus fluides, plus organisés, plus animés) (observation complète)
- Manque général (malgré le point précédent) de maîtrise de l'outil « ateliers participatifs » (observation complète)
- Monopole de la parole par certains participants lors des ateliers participatifs (exemple : consortium, entreprises partenaires, membres d'association...) (observation complète)
- Manque de transparence dans la diffusion des informations transmises par le maître d'ouvrage, particulièrement lors de l'atelier de Beauvoir-sur-Mer (observation complète)

7- Qualité des arguments

- + Rôle important des associations en ce qui concerne l'apport de participants et de « matière » pour nourrir le débat (observation complète et questionnaire)

- Manque général d'arguments de fond concernant l'opportunité du projet (observation complète)
- Pas de hiérarchisation au peu d'argumentations apportées (observation complète)

Capacité d'élargissement du cadre d'action	8	Capacité à produire des solutions alternatives	Possibilité de produire et organiser une contre-expertise
--	---	--	---

- + Utilité du débat pour s'informer et se forger une opinion (questionnaire)
 - Manque de données disponibles et d'études pour produire une contre-expertise (observation complète)
 - Non-organisation des conditions nécessaires à une contre-expertise et à un « réel » débat (observation complète)

La CPDP a montré par sa stratégie, que le cadre offert par le débat public **répond en partie à la demande sociale**, à savoir informer et éveiller les consciences du plus large public possible, tout en apportant des éléments concrets pour les acteurs impliqués dans le projet. Il reste néanmoins à **aller plus loin que cette mission d'information et de consultation**, ce que la CNDP peut faire progressivement, afin d'améliorer l'influence du débat public sur la décision. Il est intéressant de soulever le fait, qu'il est possible de faire cette remarque, pour l'ensemble des débats publics ayant eu lieu sur les projets éoliens en mer en France jusqu'à présent (cadre de planification de ces projets par l'Etat). Un exemple concret est le manque criant d'échanges et d'arguments portant sur une contre-expertise du projet en lui-même (dans son ensemble ou sur certains points). **Il convient donc de dépasser une certaine vision du débat, pour en construire une autre.**

CONCLUSION

Nous avons tenté, au travers de ce rapport, d'apporter une contribution à l'évaluation du débat public du projet de parc éolien en mer des îles d'Yeu et de Noirmoutier. De par nos observations sur le terrain, les analyses des questionnaires et du plan de communication, nous avons pu mettre en lumière plusieurs éléments, le principal étant le changement de vision à apporter au débat public, afin que celui-ci puisse faire face aux enjeux actuels et futurs de la démocratie participative et délibérative en France. **À ce titre, le débat public ne doit plus se situer dans une vision consultative, mais bien dans un exercice de démocratie délibérative et égalitaire (principe d'argumentation, d'intégration et de transparence) afin d'influer sur le cours du projet.** Cette piste de réflexion concrète peut, selon nous, améliorer la pratique du débat public pour l'avenir.

BIBLIOGRAPHIE

Arnstein S.R., 1969. A Ladder of Citizen Participation. *Journal of the American Planning Association*, Vol. 35, n°4, July, p. 216-224.

CNDP, 2004. *In* Brugidou M. et al., 2007. Quels critères d'évaluation du débat public ? Quelques propositions *in* Blatrix C. et al., 2007. Le débat public : une expérience française de démocratie participative. La Découverte « Recherches », p. 43-56

Bass S., et al., 1995. Participation in strategies of sustainable development. *Environmental Planning Issues*, No. 7, 116 p.

Blatrix C., 2000. *In* Genèse et consolidation d'une institution : le débat public », *in* Blatrix C. et al., 2007. Le débat public : une expérience française de démocratie participative. La Découverte « Recherches », p. 43-56

Blatrix C., 2002. *In* Genèse et consolidation d'une institution : le débat public », *in* Blatrix C. et al., 2007. Le débat public : une expérience française de démocratie participative. La Découverte « Recherches », p. 43-56

Blatrix C., 2007. Genèse et consolidation d'une institution : le débat public », *in* Blatrix C. et al., 2007. Le débat public : une expérience française de démocratie participative. La Découverte « Recherches », p. 43-56

Blondiaux L., 2007. L'idée de démocratie participative : enjeux, impensés et questions récurrentes », *in* Marie-Hélène Bacqué et al. Gestion de proximité et démocratie participative, La Découverte « recherches », 2005, p. 119-137

Brugidou M. et al., 2007. Quels critères d'évaluation du débat public ? Quelques propositions *in* Blatrix C. et al., 2007. Le débat public : une expérience française de démocratie participative. La Découverte « Recherches », p. 43-56

Débolez A., et Héloïse Nez H., 2013. Savoirs citoyens et démocratie participative. Presses universitaires de Rennes

Gallais-Billaud A., 2014. Les politiques participatives en France et au Québec : débat public et gestion intégrée – comparatif appliqué à la gestion des zones côtières. Mémoire de Master 2 GAEM, IGARUN, 111 p.

Mercadal G., 2007. La réussite du débat public ouvre la réflexion sur sa portée. *In* Blatrix C., 2007. Genèse et consolidation d'une institution : le débat public », *in* Blatrix C. et al., 2007. Le débat public : une expérience française de démocratie participative. La Découverte « Recherches », p. 43-56

Nez H., 2011. Nature et légitimité des savoirs citoyens dans l'urbanisme participatifs. Annexe 2 : grille d'observation, numéro 4, vol 2, Enquêtes, 14 p.

Plottu B., 2005. Comment concilier débat public et décision rationnelle ? Vers une méthode d'évaluation démocratique. *Revue d'économie régionale et urbaine*, p. 355-372

Renard J., 2005. La Vendée : un demi-siècle d'observation d'un géographe. Presses Universitaires de Rennes, 257 p.

Rui P., 2004. La démocratie en débat. Les citoyens face à l'action publique. Armand Colin, Paris
Blondiaux L., 2007. L'idée de démocratie participative : enjeux, impensés et questions récurrentes », *in* Marie-Hélène Bacqué et al. Gestion de proximité et démocratie participative, La Découverte « recherches », 2005, p. 119-137

Saintomer Y., 2011. Petite histoire de l'expérimentation démocratique : tirage au sort et politique d'Athènes de nos jours. *In* Gallais-Billaud A., 2014. Les politiques participatives en France et au Québec : débat public et gestion intégrée – comparatif appliqué à la gestion des zones côtières. Mémoire de Master 2 GAEM, IGARUN, 111 p.

Vallemont S., 2001. Le débat public : une réforme dans l'Etat. Librairie générale de droit et de jurisprudence, Paris *in* **Blondiaux L., 2007.** L'idée de démocratie participative : enjeux, impensés et questions récurrentes », *in* Marie-Hélène Bacqué et al. Gestion de proximité et démocratie participative, La Découverte « recherches », 2005, p. 119-137

ANNEXES

- Questionnaire distribué par la CPDP lors des réunions publiques et ateliers participatifs



DÉBAT PUBLIC PYN

Parc éolien en mer des Îles d'Yeu et de Noirmoutier

En vue de l'amélioration continue des dispositifs de débat public, la CPDP procède à une évaluation des moyens d'information et de participation mis en œuvre. Merci de prendre quelques minutes pour répondre à ce questionnaire, dont les résultats seront traités de manière anonyme

Votre participation au débat

→ Vous avez participé :

- A une réunion publique A un atelier participatif A un débat mobile En publiant un « point de vue »
 Au débat public sur Internet en postant un avis, une question, un commentaire

→ Par quel biais avez-vous été informé(e) de la tenue du débat public ?

- | | | |
|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> Article dans la presse | <input type="checkbox"/> Encart publicitaire dans la presse écrite | <input type="checkbox"/> Par la présence de la CPDP dans les lieux publics (débat mobile) |
| <input type="checkbox"/> Bandeau publicitaire sur Internet | <input type="checkbox"/> Spot diffusé à la radio | <input type="checkbox"/> Par une collectivité territoriale, une association ou un organisme auquel vous êtes affilié |
| <input type="checkbox"/> Message sur les réseaux sociaux | <input type="checkbox"/> Journal du débat n°1 | <input type="checkbox"/> Par vos connaissances |
| <input type="checkbox"/> Affiche ou tract distribué dans la rue | | |

→ L'information sur le projet

	oui	Non	NSP
Vous avez lu le dossier du maître d'ouvrage et / ou sa synthèse	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vous avez visité le site internet du débat public	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si oui, vous diriez que...

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Pas vraiment d'accord	Pas du tout d'accord	NSP
Le dossier du maître d'ouvrage et/ou sa synthèse sont clairs au regard des objectifs du projet.	<input type="checkbox"/>				
Le dossier du maître d'ouvrage et/ou sa synthèse vous paraissent complets	<input type="checkbox"/>				
Les informations contenues dans le dossier du maître d'ouvrage et/ou sa synthèse vous paraissent fiables	<input type="checkbox"/>				
Le site Internet du débat est complet et comporte suffisamment d'informations sur le projet	<input type="checkbox"/>				

→ L'information sur le débat public

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Pas vraiment d'accord	Pas du tout d'accord	NSP
Le journal du débat n°1 vous a paru clair quant à l'information sur les modalités du débat	<input type="checkbox"/>				
Le site Internet du débat est clair et compréhensible	<input type="checkbox"/>				
Le site Internet du débat comporte suffisamment d'informations sur l'organisation du débat public	<input type="checkbox"/>				

→ Les outils du débat public

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Pas vraiment d'accord	Pas du tout d'accord	NSP
Le nombre et la localisation des rencontres étaient appropriés.	<input type="checkbox"/>				
Le site Internet vous a permis d'exprimer votre opinion sur le projet et sur le débat	<input type="checkbox"/>				
Le débat vous a permis de vous informer sur le projet	<input type="checkbox"/>				
Le débat vous a permis de vous forger une opinion sur le projet	<input type="checkbox"/>				
Le débat vous a permis de faire entendre votre opinion sur le projet	<input type="checkbox"/>				

→ Avez-vous des remarques concernant l'organisation et le déroulement du débat?

→ Votre appréciation de la CPDP et des intervenants :

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Pas vraiment d'accord	Pas du tout d'accord	NSP
Tous les points de vue ont pu s'exprimer au cours du débat.	<input type="checkbox"/>				
La CPDP s'est montrée neutre vis-à-vis du projet	<input type="checkbox"/>				
La CPDP est restée indépendante vis-à-vis du maître d'ouvrage	<input type="checkbox"/>				
La CPDP a garanti l'expression de chacun quel que soit son statut	<input type="checkbox"/>				
Les intervenants étaient pertinents et suffisamment diversifiés	<input type="checkbox"/>				
Le maître d'ouvrage s'est montré attentif et à l'écoute de tous les arguments	<input type="checkbox"/>				
Le maître d'ouvrage a répondu à toutes les questions posées	<input type="checkbox"/>				

→ Selon vous, à quoi sert le débat public ?

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Pas vraiment d'accord	Pas du tout d'accord	NSP
Le débat public permet d'informer sur le projet	<input type="checkbox"/>				
Le débat public permet d'enrichir le projet	<input type="checkbox"/>				
Le débat public permet de confronter les points de vue sur le projet	<input type="checkbox"/>				
Le débat public est inutile	<input type="checkbox"/>				

→ Globalement, êtes-vous satisfait de ce débat public ? ☺☺¹ ☺² ☹³ ☹⁴ ☹☹⁵

→ En dehors de cette expérience, avez-vous déjà participé à un débat public ? Oui Non

Si oui, sur quel(s) sujet(s) ?

→ Votre profil :

Votre âge :	Sexe : <input type="checkbox"/> H <input type="checkbox"/> F	Votre profession :	Diplôme le plus élevé	Votre code postal	Vous êtes : <input type="checkbox"/> résident permanent <input type="checkbox"/> résident secondaire <input type="checkbox"/> locataire <input type="checkbox"/> propriétaire
A quel titre avez-vous participé au débat ? <input type="checkbox"/> individuel <input type="checkbox"/> associatif <input type="checkbox"/> professionnel <input type="checkbox"/> mandat électoral <input type="checkbox"/> Autre :					

→ Si vous souhaitez être informé de l'actualité du débat, merci d'indiquer votre adresse courriel ou numéro de téléphone :

Si vous souhaitez être recontacté pour un entretien individuel et anonyme sur le débat public, nous vous remercions de bien vouloir cocher cette case :